Québec

1985

Pesticides recommandés par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

groupe chimique
mode d'action
solubilité
toxicité
tolérance
délai de traitement
index culture - produit
cas d'urgence

Préparé par Raymond-Marie Duchesne, biologiste

85-5452/

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Service de recherche en défense des cultures

1985

Pesticides recommandés par le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

groupe chimique
mode d'action
solubilité
toxicité
tolérance
délai de traitement
index culture-produit
cas d'urgence

ISBN 2-550-11940-1

Dépôt légal - 2e trimestre 1985
Bibliothèque nationale du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Page

● INTRODUCTION 3

Préparation et collaboration 5
Utilisation de la brochure 5
Nom des pesticides et des compagnies 5
Renseignements techniques 5
Solubilité 5
Tolérances 6
Toxicités et risque 6
Emploi des pesticides 6
Références bibliographiques 7
Annexes 7
Informations et commentaires 7

● GÉNÉRALITÉS SUR LES PESTICIDES 9

Homologation des pesticides 11
Tolérance légale des résidus de pesticides 12
Intervalle de sécurité 12
Compatibilité et incompatibilité des pesticides 13
Produits homologués en serre 13
Entreposage des pesticides 14
Étiquette d'un pesticide 15
Toxicité des pesticides 15
Protection des abeilles 16
Précautions à prendre 16
Pesticides très toxiques 17
Pesticides modérément toxiques 17
Pesticides relativement non toxiques 17
Protection de l'environnement 18
Règles à suivre 18
Triple rinçage 18
Protection de l'utilisateur 19
Vêtements et équipements de protection 20

TABLE DES MATIÈRES

Page

● TRAITEMENTS D'URGENCE EN CAS D'INTOXICATION 23

Les intoxications par les pesticides 25

Numéros de téléphone importants 26

Symboles qui identifient sur l'étiquette le degré et la nature des risques du pesticide vendu 27

Traitements d'urgence en cas d'intoxication par les pesticides avant le transport vers une salle d'urgence ou un centre antipoison 28

● PESTICIDES RECOMMANDÉS

Acaricides et insecticides 31

Fongicides 57

Herbicides 79

Pesticides divers 141

Désinfectants 145

Fumigants du sol 146

Molluscicide 150

Régulateurs de croissance 151

Répulsifs 154

Rodenticides 154

● INDEX DES PESTICIDES RECOMMANDÉS 157

(noms commerciaux, noms communs et compagnies)

● INDEX DES COMPAGNIES 177

● RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES 183

● ANNEXE I 187

Liste et adresses de compagnies québécoises de produits et d'équipement d'hygiène et de sécurité

● ANNEXE II 191

Distributeurs de pesticides au Québec (nom, adresse et numéro de téléphone)

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Cette brochure comprend la liste des pesticides recommandés dans les différentes publications du Conseil des productions végétales du Québec pour la protection des cultures en 1985. De par son contenu, elle est une source d'informations essentielles pour un usage rationnel et sécuritaire des pesticides sur tout le territoire agricole québécois.

L'édition 1985 est une mise à jour des pesticides recommandés au Québec et comporte quelques éléments nouveaux d'information.

PRÉPARATION ET COLLABORATION

Cet ouvrage est préparé par le Service de recherche en défense des cultures du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec avec la collaboration de:

Benedetti, Jean-Louis, M.D. Centre de toxicologie du Québec,
Le Centre hospitalier de l'université Laval.
Sujet: Traitements d'urgence en cas d'intoxication.

UTILISATION DE LA BROCHURE

Afin d'utiliser correctement les divers éléments d'information inclus dans cette brochure, il est essentiel d'apporter les quelques précisions suivantes:

Noms des pesticides et des compagnies

Tous les noms communs des pesticides mentionnés dans cette brochure sont ceux officiellement acceptés par l'ACNOR (Association canadienne de normalisation). Toutefois, pour se retrouver plus rapidement dans l'abondante nomenclature des pesticides, la liste des noms communs et commerciaux est donnée par ordre alphabétique à la fin de ce document. Enfin, le nom et l'adresse des compagnies, titulaires des pesticides homologués, sont énumérés dans cette brochure.

Renseignements techniques

L'ensemble des renseignements mentionnés pour chacun des noms communs des pesticides concerne le produit technique et non le produit vendu commercialement. Ainsi, certains renseignements sur la toxicité, le risque et les abeilles peuvent varier selon la formulation et la concentration du produit utilisé.

Solubilité

Pour la majorité des pesticides contenus dans cette brochure, la solubilité est exprimée quantitativement (ppm ou mg/l). Les quelques évaluations qualitatives de la solubilité sont celles mentionnées dans la documentation scientifique ou technique.

Tolérances

Les tolérances de résidus de pesticides dans les aliments destinés aux consommateurs sont celles établies par la Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada en collaboration avec d'autres organismes.

Il en est de même pour les tolérances maximales de quelques pesticides dans l'eau d'alimentation dont les résultats ont été publiés par McNeely et al. en 1980. Les tolérances mentionnées dans ce guide sont celles émises par le ministère de l'Environnement du Québec en 1984 dans son Règlement sur l'eau potable. Cela concerne quelques pesticides pour lesquels des normes précises ont été fixées pour l'eau de consommation humaine. À noter que la concentration totale de tous les pesticides présents dans l'eau ne doit pas dépasser 0,100 mg/l.

Toxicités et risque

Les chiffres relatifs aux toxicités digestives et cutanées proviennent de six sources d'information (a, b, c, d, e et f) identifiées à la section "Références bibliographiques".

Quant à l'évaluation du risque, les informations sont issues de la classification faite par l'OMS (WHO) et publiée par la FAO en 1980. Tout comme pour les résultats sur les toxicités digestives et cutanées, ces évaluations concernent le produit technique. Pour les produits vendus commercialement, le degré et la nature du risque sont exprimés à l'aide de mots indicateurs et de symboles acceptés internationalement et identifiés à la section "Traitements d'urgence en cas d'intoxication".

Une utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides en conformité avec les directives du fabricant et des autorités provinciales aura pour conséquence d'éliminer ou de réduire les risques attribués à ces produits.

Emploi des pesticides

Les données relatives à l'emploi des pesticides sont évidemment des indications générales et on doit toujours lire attentivement l'étiquette d'un produit avant de l'utiliser. L'étiquette constitue en tout temps la source officielle d'informations.

Remarque: Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et ses représentants ne peuvent prendre la responsabilité des résultats obtenus par suite de l'emploi des pesticides, qu'ils soient ou non utilisés selon les suggestions, recommandations ou directives des fabricants ou des agences gouvernementales.

Références bibliographiques

La préparation de cette brochure a nécessité la consultation de plusieurs références choisies en regard de leur pertinence et de la qualité de l'information recherchée. Pour des informations additionnelles, le lecteur aurait avantage à consulter la liste à la section "Références bibliographiques".

Annexes

Les annexes I et II présentent des renseignements supplémentaires sur les équipements d'hygiène et de sécurité (Liste et adresses de compagnies québécoises) et les distributeurs de pesticides au Québec.

INFORMATIONS ET COMMENTAIRES

Cette brochure vise à répondre aux besoins des utilisateurs. Ainsi, tout commentaire ou suggestion doit être acheminé à:

Raymond-Marie Duchesne, biologiste-entomologiste
Service de recherche en défense des cultures
Complexe scientifique, D.1.300.24
2700, rue Einstein
Sainte-Foy (Québec) CANADA
G1P 3W8
Téléphone: (418) 643-2380

GÉNÉRALITÉS SUR LES PESTICIDES

HOMOLOGATION DES PESTICIDES

L'homologation des pesticides est sous l'entière responsabilité du ministère de l'Agriculture du Canada (Direction de la production et de la protection des végétaux) qui administre la Loi et le Règlement sur les produits antiparasitaires. Il autorise la vente de produits uniquement pour les usages et les modalités prescrits sur l'étiquette. Pour être conforme, chaque pesticide ou produit antiparasitaire doit détenir un numéro d'homologation clairement inscrit sur l'étiquette.

Au sens de la Loi, un produit antiparasitaire signifie un produit, un dispositif, un organisme, une substance ou une chose qui est fabriqué, représenté, vendu ou utilisé comme un moyen en vue de contrôler, empêcher, détruire, amoindrir, attirer ou repousser, directement ou indirectement un parasite et s'entend

a) de tout composé ou toute substance qui accroît ou modifie ou est destiné à accroître ou à modifier les caractéristiques physiques ou chimiques d'un produit antiparasitaire auquel il est ajouté, et

b) de tout ingrédient actif utilisé dans la fabrication d'un produit antiparasitaire.

L'emploi d'un produit homologué assure l'efficacité du produit contre l'ennemi visé, élimine les risques de phytotoxicité aux cultures et protège la santé des utilisateurs et des consommateurs et l'environnement. Il est donc toujours de rigueur de recommander ou d'utiliser un produit homologué.

Pour s'assurer de l'homologation d'un produit pour les usages que l'on veut en faire, il est nécessaire de consulter les guides et les autorités compétentes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, et de lire attentivement l'étiquette du produit.

Non seulement l'on doit retrouver sur l'étiquette la culture ou les lieux de l'application permis par l'homologation, mais les ennemis (insectes, maladies, mauvaises herbes...) visés par le produit ou les produits. Si ces conditions ne sont pas respectées, le produit est considéré comme non homologué et son emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

Les provinces peuvent établir des règlements ou des modalités d'application des pesticides. Toutefois, ceux-ci ne doivent en aucun cas être moins sévères ou moins restrictifs que les exigences de l'homologation canadienne. Au Québec, le ministère de l'Environnement a juridiction sur la réglementation des pesticides.

TOLERANCE LÉGALE DES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Au moment de la vente, les denrées alimentaires ne doivent pas contenir une quantité de résidu de pesticides supérieure à la limite établie par la Loi des aliments et drogues du ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada. En ce qui concerne les pesticides pour lesquels une limite de tolérance n'a pas encore été déterminée, aucune trace de résidu ne doit être décelée à l'analyse chimique.

Les limites de tolérance des principaux pesticides sont exprimées en parties par million (ppm). L'intervalle en jours à observer entre la dernière application et la récolte devrait prévenir la présence d'un résidu en quantité supérieure à celle établie par la Loi. Cet intervalle, identifié sur l'étiquette, doit être scrupuleusement respecté.

Le respect de l'intervalle de sécurité n'est pas la seule garantie de quantité de résidus n'excédant pas les limites ou les tolérances établies. Il faut aussi respecter la dose, le nombre de traitements et la période de temps entre chacun des traitements phytosanitaires recommandés. L'emploi d'un produit non homologué aura des conséquences identiques tout en pouvant se révéler inefficace contre l'ennemi et occasionner de la phytoxicité à la culture.

La Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada et la Direction de l'inspection des végétaux du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec veillent à assurer aux consommateurs des aliments de qualité. Chaque année, des échantillons de denrées alimentaires sont prélevés au Québec et analysés pour évaluer la teneur en résidus de pesticides.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé et du Bien-être social du Canada, 1001, rue Saint-Laurent ouest, Longueuil, (514) 283-5488.

INTERVALLE DE SÉCURITÉ

L'intervalle de sécurité, identifié sur l'étiquette du pesticide, représente le nombre de jours à respecter entre le dernier traitement et la récolte. Le nombre de jours peut dans certains cas être remplacé par un stade ou une période dans la vie de l'ennemi ou de la culture.

Il est très important de considérer que pour une même culture, les intervalles à respecter ne sont pas nécessairement identiques pour tous les produits utilisés. Il en est de même pour tous les usages pour lesquels un produit est homologué. L'emploi d'un pesticide à des doses élevées peut dans certains cas nécessiter l'attribution d'un intervalle plus long que l'emploi à des doses plus faibles. L'intervalle pour une culture peut aussi être très différent selon les parties qui seront consommées, à savoir les feuilles, les racines ou les graines. Enfin, des traitements en serre ou en champ ainsi que la forme des plantes

(exemple: laitue frisée et laitue pommée) occasionnent des modifications de l'intervalle de sécurité.

Exemples (malathion)	Intervalles de sécurité (jours)	
	Champ	Serre
Laitue frisée	14	21
Laitue pommée	3	7

Il est donc de mise de toujours lire rigoureusement l'étiquette du produit.

Dans tous les cas, l'intervalle de sécurité doit être scrupuleusement respecté pour que la quantité de résidus sur les produits récoltés vendus ne dépasse pas les limites ou tolérances établies en vertu de la Loi des aliments et drogues.

COMPATIBILITÉ ET INCOMPATIBILITÉ DES PESTICIDES

Souvent deux ou plusieurs pesticides sont mélangés afin de contrôler plus d'un ennemi avec la même application. Ils doivent alors être compatibles. En règle générale, plusieurs de ces produits compatibles sont vendus déjà mélangés par les manufacturiers.

Par contre, certains pesticides sont chimiquement incompatibles. Il en résulte une perte d'activité des produits, une augmentation de la toxicité envers l'utilisateur et des dommages aux cultures. D'autres sont physiquement incompatibles et entraînent une détérioration du mélange, rendant ce dernier inutilisable.

Il est donc dangereux de faire soi-même des mélanges de pesticides autres que ceux recommandés par les autorités compétentes. Dans les cas de mélanges douteux, mieux vaut s'abstenir d'effectuer le traitement et consulter le représentant de la compagnie ou les autorités compétentes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Ces derniers ont généralement des tableaux de compatibilité sur les pesticides.

PRODUITS HOMOLOGUÉS EN SERRE

L'environnement en serre est sans contredit très différent de l'environnement en champ. Dans l'un ou l'autre milieu, les pesticides peuvent se comporter très différemment. Les recherches soumises par la compagnie pour l'homologation en champ et en serre devront nécessairement comporter des analyses en champ et des analyses en serre sur l'efficacité du produit, sa dégradation, sa toxicité, etc... Ainsi, en regard des résultats de ces études, certains produits seront homologués pour usage en champ et en serre, d'autres uniquement en champ ou uniquement en serre.

Il est donc par conséquent interdit par la Loi sur les produits antiparasitaires d'utiliser en serre des produits homologués uniquement pour le champ. L'information transmise par l'étiquette n'est pas toujours très claire. Aussi, lorsqu'il n'y a aucune indication sur

l'étiquette quant à l'usage d'un produit en serre, les autorités de l'homologation canadienne mentionnent que dans un tel cas le produit est homologué uniquement pour usage en champ.

ENTREPOSAGE DES PESTICIDES

Pour maintenir l'efficacité des produits, il convient de les entreposer selon les directives du fabricant. En général:

- entreposer les produits dans un endroit frais et sec, bien aéré, très bien identifié et éloigné de sources alimentaires, de l'habitation, de la laiterie et de l'étable;
- ne pas emmagasiner les herbicides avec les fongicides, insecticides et engrais chimiques;
- entreposer les produits liquides à l'abri de la gelée.

Pour plus de sécurité:

- garder les pesticides dans leurs contenants originaux;
- les entreposer hors d'atteinte des enfants et des animaux et généralement dans un entrepôt fermé à clé.

Les effets d'un mauvais entreposage sur la conservation des pesticides sont les suivants:

Préparation ou formulation	Effets d'un mauvais entreposage
Concentré émulsifiable	La solution ne devient pas "laiteuse" lorsque le produit est ajouté à l'eau; ne se mélange pas à l'eau; il y a formation d'une pâte avec l'eau.
Fumigant	Contenant perforé, très rouillé.
Granulé	Formation d'agrégats; ne s'applique pas bien avec l'appareil "cyclone".
Poudre	Formation d'agrégats ou de mottes
Poudre mouillable	Formation d'agrégats, ne se mélange pas à l'eau.

Source: CPVQ. Guide des serres, protection, 1985.

En cas de doute sur la qualité des produits entreposés, consulter le vendeur de pesticides ou le conseiller agricole.

Que faire avec de vieux produits entreposés qui ne sont plus homologués ou des produits détériorés, inutilisables? Ne jamais se débarrasser soi-même de ces produits. Il existe au Québec et ailleurs des firmes spécialisées qui peuvent éliminer des substances toxiques, dont Stablex (pesticides organiques liquides non chlorés) et Tricil (pesticides inorganiques solides). Les pesticides doivent être acheminés à l'une ou l'autre de ces firmes par des entreprises locales de récupération,

spécialisées dans la collecte des substances toxiques. Pour plus d'information, consulter votre vendeur de pesticides ou communiquer avec les responsables du contrôle des pesticides au ministère de l'Environnement du Québec (Direction des substances dangereuses) ou le conseiller agricole.

ÉTIQUETTE D'UN PESTICIDE

La lecture de l'étiquette d'un pesticide doit toujours être la première étape à franchir avant d'entreprendre toutes les autres manipulations nécessaires en vue d'effectuer un traitement phytosanitaire. Malheureusement, plusieurs utilisateurs ne consultent peu l'étiquette. Le temps qu'on lui consacre est un placement sûr.

Une consultation sérieuse de l'étiquette assurerait un emploi efficace et sécuritaire du produit puisque l'utilisateur est à même d'y trouver toute l'information dont il a besoin: noms du produit (nom commercial et nom commun), concentration, utilité, désignation de la catégorie, énoncé de la garantie, numéro d'homologation, modes d'emploi, énoncés des précautions, instructions de premiers soins, renseignements toxicologiques.

Toute l'information est présentée généralement d'une manière identique pour tous les pesticides. Certains renseignements se trouvent sur l'aire principale d'affichage (partie de l'étiquette bien en vue) alors que d'autres sont sur l'aire secondaire d'affichage.

Toujours se rappeler que l'étiquette d'un pesticide doit montrer clairement le numéro d'homologation ou d'enregistrement inscrit sur l'aire principale d'affichage. Ce numéro ne doit jamais être rayé, falsifié, ou changé par un autre numéro inscrit à la main ou autrement. De telles pratiques sont frauduleuses et dans pareils cas, le produit ne doit pas être acheté.

TOXICITÉ DES PESTICIDES

La toxicité des pesticides est exprimée sous deux formes: toxicité digestive, dans le cas d'une absorption par la bouche et toxicité cutanée, lors d'absorption par la peau.

LA TOXICITÉ DIGESTIVE, établie généralement à l'aide de rats de laboratoire, est exprimée par la formule DL 50, qui signifie "dose létale pour 50% des animaux employés dans les essais de laboratoire, ou en d'autres termes, la quantité de pesticides en milligrammes par kilogramme de poids de l'animal, nécessaire pour provoquer la mort de 50% des animaux.

LA TOXICITÉ CUTANÉE est déterminée à l'aide de rats de laboratoire, à l'exception de certains cas où l'on a utilisé des lapins (Lpn). La DL 50 s'exprime également en milligrammes par kilogramme de poids de l'animal. La toxicité cutanée exprime la quantité de pesticides absorbée en 24 heures par la peau de l'animal employé dans les essais.

Les valeurs exprimant la toxicité des pesticides sont celles que l'on trouve ordinairement dans les rapports d'essais sur ce sujet. Elles

peuvent varier selon les conditions expérimentales, la formulation des pesticides étudiés, l'âge, l'espèce ou le sexe des animaux, etc.

L'étiquette précise pour l'homme, le degré et la nature du risque du pesticide à l'aide de symboles et de mots indicateurs (voir page 27) placés sur l'aire principale d'affichage. Des informations additionnelles, complémentaires à ces symboles, sont incluses sur l'étiquette du produit, principalement à la section "Enoncés de précaution".

PROTECTION DES ABEILLES

Les pesticides doivent être utilisés sans risques d'empoisonner les abeilles, car celles-ci aident grandement à la pollinisation. L'emploi de pesticides dans les vergers durant la floraison est défendu par la Loi. Cependant, il ne faut pas oublier que certains produits peuvent être toxiques aux abeilles même s'ils sont utilisés plusieurs jours avant ou après la floraison, lorsque d'autres plantes, telles le pissenlit, le trèfle, etc. sont en fleurs. Cette situation existe pour d'autres cultures. Dans tous les cas, l'utilisateur de pesticides et l'apiculteur doivent coopérer étroitement.

Précautions à prendre:

1. Employer la dose appropriée de pesticide qui présente le moins de danger tout en étant efficace.

2. Lorsqu'on doit employer un pesticide dangereux, en informer l'apiculteur à l'avance pour qu'il garde ses abeilles dans les ruches.

3. Les épandages sous forme de poudre présentent, en général, plus de risques pour les abeilles que les pulvérisations.

4. Plus les épandages sont répétés, plus les risques de pertes aux abeilles sont élevés.

5. Éviter les traitements quand les abeilles butinent. Par conséquent, traiter les champs de préférence le soir.

6. Éviter les applications de pesticides dangereux lorsqu'il vente. Ils peuvent causer des pertes dans les champs voisins fréquentés par les abeilles.

Les pesticides peuvent être groupés en trois catégories, selon leur degré de toxicité aux abeilles: pesticides très toxiques, pesticides modérément toxiques et pesticides relativement non toxiques.

Pesticides très toxiques

Les pesticides qui peuvent empoisonner les abeilles lors des pulvérisations sont les suivant:

Acaricides et insecticides:

aldicarbe
arséniate de plomb
azinphos-méthyl
carbaryl
carbofuran
chlorpyrifos
cyperméthrine
deltaméthrine
diazinon
diméthoate
fenvalérate
lindane
malathion
méthamidophos
méthidathion
méthomyl
mévinphos
naled
parathion
perméthrine
phosmet
tétrachlorvinphos

Pesticides modérément toxiques

Les produits qui peuvent être employés sans trop de danger pour les abeilles, s'ils sont utilisés avec précaution, c'est-à-dire lorsque les abeilles sont absentes de la culture durant les traitements, sont:

Acaricides et insecticides:

chlordane
disulfoton
endosulfan
fonofos
formétanate
oxydéméton-méthyl
phorate
phosalone

Fongicides:

DNOC

Pesticides relativement non toxiques

Les pesticides sans danger pour les abeilles sont les suivants:

Acaricides et insecticides:

bacillus thuringiensis
chinométhionate
chlorfenvinphos
cyhéxatin
dicofol
éthion
fenbutatine
méthoxychlore
nicotine
propargite
pyrimicarbe
roténone
trichlorfon

Fongicides:

anilazine
bénomyl
captafol
captane
carbathiine
chloronèbe
chlorothalonil
cuivre fixe
dichlone
dichloran
dinocap
dodine
fénaminosulf
ferbame
folpet
hydroxyde de cuivre
mancozèbe
métalaxyle
métirame
soufre mouillable
sulfate de cuivre
thiabendazole
thiophanate-méthyl
thirame
zinèbe

Herbicides:

alachlore
alidochlore
amitrole
asulame
atrazine
bentazone
bromacil
butilate
chlorambène
chlorobromuron
chlorprophame
desmédiphame
2,4-D
dicamba
dichlobénil
diclofop-méthyl
dichlorprop
difenzoquat-méthyl sulfate
dinosèbe
diuron
endothall
EPTC
éthofumésate
glyphosate
linuron
MCPA
métobromuron
métolachlore
métribuzine
monolinuron
naptalame
niclofène
paraquat
phenmédiphame
piclorame
prométryne
propyzamide
siduron
sulfamate d'ammonium
sulfate de cuivre
2,4,5-T
terbacil
terbuthilazine
terbutryne
trifluraline

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour protéger l'environnement, suivre les recommandations suivantes:

1. Éviter la pollution des cours d'eau, étangs, ruisseaux, etc. en utilisant une pompe de remplissage servant uniquement à cette fin et munie d'un dispositif empêchant tout retour de la bouillie.

2. Vidanger les résidus de bouillies et des eaux de lavage en les épandant autour des champs traités, loin des étangs, cours d'eau, ruisseaux, etc.

3. Laver les réservoirs et les récipients loin des sources d'approvisionnement d'eau, telles que puits, sources, etc.

4. Triple rinçage et élimination des contenants.

   Les contenants vides de pesticides peuvent maintenant être transportés au lieu d'enfouissement sanitaire le plus près s'ils ont été nettoyés à fond par la méthode du triple rinçage ou du rinçage à pression. Les contenants sont alors transformés en déchets non toxiques, protégeant ainsi la santé et l'environnement. Le rinçage soigneusement fait selon les procédures reconnues et acceptées par l'Association de l'industrie canadienne des produits chimiques agricoles et le ministère de l'Environnement du Québec, libère les contenants vides de plus de 99% de leurs résidus.

   Règles à suivre pour le triple rinçage:

   - Premièrement, vider le contenu du récipient dans le réservoir du pulvérisateur et laisser s'égoutter le liquide pendant au moins 30 secondes.

   - Deuxièmement, ajouter un volume mesuré du diluant recommandé sur l'étiquette, le plus souvent de l'eau, pour remplir le récipient à 1/5 de sa capacité.

- Troisièmement, fermer le contenant et l'agiter énergiquement.

- Enlever le bouchon et vider le contenu dans le réservoir du pulvérisateur et laisser s'égoutter le liquide pendant au moins 30 secondes. Répétez l'opération de rinçage encore deux fois.

- Perforer ou rendre les contenants inutilisables avant de les éliminer.

Attention! Suivant la technique du triple rinçage, les bouteilles en verre devraient être rincées trois fois et les sacs en papier au moins une fois avant d'être mis au rebut.

Autres dispositifs de rinçage

Les dispositifs de rinçage à pression ont l'avantage de s'adapter à tous les contenants que l'on peut soulever au-dessus du réservoir du pulvérisateur. Ils sont fabriqués de façon à transpercer le fond des contenants en métal ou en plastique, empêchant l'utilisation ultérieure des contenants. Les résidus de pesticides sont entraînés dans le réservoir du pulvérisateur au moyen d'un jet d'eau sous pression. Un rinçage d'une durée de 30 à 60 secondes au moyen d'un de ces dispositifs est aussi efficace que le triple rinçage.

Pour plus de renseignements sur les méthodes d'élimination préconisées au Québec, communiquer avec le conseiller agricole, le vendeur de pesticides ou avec les responsables du contrôle des pesticides au ministère de l'Environnement du Québec (Direction des substances dangereuses).

PROTECTION DE L'UTILISATEUR

La plupart des pesticides sont des substances toxiques qui peuvent être absorbées par voie respiratoire, buccale ou cutanée. Pour éviter tout accident, on doit suivre attentivement les règles de sécurité et d'hygiène suivantes:

1. Avant l'achat d'un nouveau pesticide et avant chaque emploi d'un pesticide, lire l'étiquette attentivement.

2. Transporter prudemment les contenants de pesticides.

   Attention! Ne jamais placer de contenants dans l'enceinte du véhicule servant au transport des passagers.

3. Toujours garder les pesticides dans leurs contenants originaux et garder intacte l'étiquette du contenant.

4. Ne jamais boire, manger ou fumer en travaillant avec les pesticides et se laver soigneusement les mains à l'eau tiède et au savon après leurs manipulations.

5. Être convenablement vêtu quels que soient le produit utilisé et la durée des traitements: pantalons longs, chemises à manches longues, combinaison imperméable ou en tissu épais, gants de caoutchouc (recouvrant l'avant-bras), bottes de caoutchouc et tout autre accessoire de protection recommandé par le fabricant ou les autorités provinciales.

   Attention! Ne jamais travailler le torse nu.

6. S'abstenir de tout contact avec la peau, se tenir hors de la portée du vent et éviter d'en respirer les émanations et les poussières, surtout lors de la préparation des bouillies.

7. Faire les traitements par temps calme et se protéger des buées et dérives en travaillant avec le vent de côté.

8. Se laver soigneusement après avoir utilisé un pesticide. Prendre une douche demeure fortement recommandé.

   Attention! Toujours laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau et ce, indépendamment de la lessive de la maison.

9. Laisser les locaux propres et nettoyer immédiatement après usage les instruments servant à la préparation des bouillies et les appareils pour l'application des pesticides.

10. En cas d'intoxication, se conformer aux directives aux pages 28 et 29.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION

Les pesticides ne comportent pas de risques lorsqu'on les utilise à bon escient et en prenant les précautions nécessaires. Le plus grand danger se trouve au moment de la manipulation, du remplissage des réservoirs, de la préparation des bouillies et des traitements de semences. Pour éviter tout accident, suivre les recommandations suivantes:

1. Le cuir et les tissus absorbent les pesticides et il est extrêmement difficile de les décontaminer; en conséquence, il faut porter des gants de caoutchouc ou de néoprène, non doublés (recouvrant l'avant-bras) et des bottes de caoutchouc. Il faut aussi porter un vêtement du type "combinaison" imperméable ou dont le tissu est suffisamment épais pour empêcher les pesticides de le traverser. Ceci est surtout important lorsque l'on manipule des produits concentrés ou très toxiques. Pour protéger la tête et le cou il faut porter un chapeau imperméable à large bord. Pas de chapeau de feutre. La casquette ordinaire à visière ne protège pas assez. S'il y a eu contamination des vêtements, les enlever immédiatement et laver la partie du corps qui a été exposée. Les vêtements protecteurs devraient être lavés régulièrement et on doit se laver les mains après chaque application de pesticide.

   Attention! Toujours laver les vêtements protecteurs contaminés indépendamment de la lessive de la maison.

2. Le port de lunettes spéciales, très étanches, est également nécessaire. Elles doivent être bien ajustées, et ne pas s'embuer.

3. Un masque de protection des voies respiratoires doit être porté dès qu'il y a risque d'inhalation de poussières ou de vapeurs.

   Attention! Le masque anti-poussière, recouvrant le nez et la bouche, fait de papier spécial renforcé, n'est pas recommandé pour les pesticides.

4. On recommande de porter un masque respirateur lors du remplissage et des applications en plein champ. Il existe un masque à cartouches-filtres recouvrant le nez et la bouche (demi-masque), et recommandé comme respirateur pour se protéger contre les buées et dérives chargées de pesticides à faibles concentrations. Les filtres absorbent les fines gouttelettes alors que les cartouches absorbent les gaz et les vapeurs.

5. Le port d'un masque respirateur est de toute nécessité lorsqu'on utilise un pesticide à indice de toxicité élevé. Lire l'étiquette et suivre les recommandations à ce sujet.

6. Les applications de pesticides en serre ainsi que les préparations et les traitements effectués à l'intérieur des bâtiments exigent le port du masque qui recouvre totalement le visage (masque complet ou masque à gaz) qui est muni d'une cartouche spéciale ayant un plus grand pouvoir d'absorption. Ce masque est aussi recommandé si on utilise un pesticide à indice de toxicité élevé dans le champ.

7. Nettoyer après usage et entretenir les équipements de protection selon les directives du vendeur.

8. Durée utile des filtres et des cartouches

   Tous les masques respirateurs sont munis de filtres et/ou de cartouches ayant une durée utile limitée. Ils doivent être remplacés. Ne pas tarder, il en va de sa santé. Les changer:
   - si on commence à déceler l'odeur du pesticides;
   - si la respiration se fait plus difficile;
   - après plus de 8 heures d'utilisation.

   Attention! Pour conserver la durée utile des cartouches, l'on recommande de les placer après chaque usage dans un contenant hermétique, loin des pesticides.

9. Cabine sur le tracteur

   La cabine placée sur le tracteur ne protège pas l'utilisateur lors des traitements phytosanitaires. Pour qu'elle soit sécuritaire, elle doit être étanche et munie d'un système de ventilation équipé d'une cartouche ou d'un filtre spécialement conçu pour retenir les pesticides. Pour plus d'information, consulter le dépositaire de ce type d'équipement pour le tracteur.

Autrement, le conducteur doit être muni d'un masque respirateur approprié aux pesticides, tel qu'il est recommandé et s'assurer d'une entrée et d'un échange d'air suffisant par la présence d'ouvertures naturelles (fenêtres, portes...).

10. Achat des équipements de protection

Il est recommandé de vérifier avec le fournisseur l'équipement de protection qui convient spécifiquement à ses besoins. On trouvera à l'annexe I de ce guide la liste des compagnies québécoises oeuvrant dans ce domaine. Dans tous les cas, exiger des équipements conçus pour l'emploi sécuritaire des pesticides.

Attention! Les masques respirateurs pour les pesticides, vendus en Amérique du Nord, répondent à des normes de sécurité définies par NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health). A l'achat, exiger des produits approuvés par NIOSH dont le numéro d'approbation commence par le code TC-23C ou TC-14G selon le type de masque.

11. Dans tous les cas, lire attentivement l'étiquette et suivre les recommandations du fabricant. Sur l'étiquette, rechercher les symboles et les mots indicateurs (voir page 27) qui identifient le degré du risque auquel sont associés les vêtements et les équipements de protection, tel qu'ils sont illustrés au tableau suivant:

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	DANGER	AVERTISSEMENT	ATTENTION
Gants et bottes de caoutchouc ou de néoprène	●	●	●
Lunettes ou écran facial	●	●	Nécessaire si irritant pour les yeux
Masque respirateur	●	●	Nécessaire si espace clos
Chemises à manches longues Pantalon long ou Combinaison imperméable ou en tissu épais lavable	●	●	●
Chapeau à large rebord et lavable	●	●	

Note - L'annexe I présente la liste de compagnies d'équipement d'hygiène et de sécurité.
- Bien lire l'étiquette, car l'absence de symboles pour des pesticides de très faibles toxicités n'élimine pas pour autant l'obligation de porter des équipements, en regard de certains risques, telle l'irritation des yeux.

TRAITEMENTS D'URGENCE EN CAS D'INTOXICATION

Centre de toxicologie du Québec
Le Centre hospitalier de l'université Laval
2705, boul. Laurier
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4G7
(418) 656-8326

TRAITEMENTS D'URGENCE EN CAS D'INTOXICATION

Les intoxications par les pesticides

Les circonstances d'intoxication par les pesticides sont variées, mais la très grande majorité des cas rapportés concernent les intoxications accidentelles chez les enfants. Les intoxications professionnelles connues (par inhalation ou par contact cutané) restent rares.

Les intoxications par ingestion sont les plus fréquentes et résultent d'ingestion par méprise ou ignorance et surviennent surtout en milieu domestique ou rural.

En effet, l'entreposage de tels produits chez les particuliers, peu au courant de la toxicité de ces produits, est souvent source d'intoxication, car les pesticides peuvent se trouver:

- près de substances alimentaires;
- à la portée des enfants;
- dans des récipients mal fermés, inadéquats ou mal étiquetés.

En ce qui concerne les intoxications par contamination alimentaire, elles peuvent concerner des intoxications collectives et toucher plusieurs personnes à la fois.

Au point de vue professionnel, les intoxications peuvent survenir lors de la fabrication et de la manipulation de ces produits, et conduire à des accidents plus ou moins graves. Quant aux intoxications chroniques professionnelles, elles peuvent se voir lors de l'utilisation sans précaution de ces produits.

Il existe diverses classifications des pesticides en fonction des dangers qu'ils présentent, mais de telles classifications indiquent seulement le potentiel toxique de ces produits. En fait, chez l'humain, la toxicité d'un pesticide est difficile à déterminer, car elle est fonction de plusieurs critères modifiant la toxicité:

- la présentation du produit: forme liquide, solide, aérosol;
- la voie d'absorption: orale, cutanée, inhalation ou autre;
- les conditions d'exposition: contact aigu ou chronique;
- la sensibilité personnelle à un produit chimique.

On ne doit pas non plus oublier que les substances ajoutées à ces produits, telles les émulsifiants, les produits à effet synergique, les agents dispersants, les agents propulseurs, etc. peuvent entraîner une toxicité et/ou exiger un traitement différent.

Ainsi le risque d'absorption cutanée de pesticides est plus grand si ces derniers sont dilués avec des solvants organiques; ces derniers favorisant la destruction du revêtement lipidique cutané et permettant ainsi une pénétration plus grande.

Pour un même produit en solution dans l'eau ou dans un solvant organique, la conduite thérapeutique sera différente en cas d'ingestion aiguë; ainsi dans le premier cas, il sera recommandé de faire vomir la personne, alors que dans le deuxième cas, les vomissements provoqués seront contre-indiqués, du moins à domicile, à cause de la volatilité du solvant et du danger d'aspiration bronchique.

Les symptômes et les signes cliniques entraînés par l'intoxication aux divers pesticides existant sur le marché vont varier énormément selon la nature du pesticide.

Cela tient à leurs divers modes de pénétration, de métabolisme, à leurs éventuelles propriétés corrosives, allergisantes, etc.

Il faut signaler que les symptômes et les signes cliniques des intoxications chroniques sont plus difficiles à identifier et qu'il faut généralement avoir recours à des examens de laboratoire pour émettre un diagnostic de surexposition ou d'intoxication.

Le traitement des cas d'intoxications par pesticides va, lui aussi, varier énormément d'un produit à l'autre.

Cependant, on trouvera aux pages suivantes:

Page 27: une description des symboles qui identifient sur l'étiquette le degré et la nature des risques du pesticide vendu

Pages 28 et 29: les lignes directrices du traitement des intoxications aiguës par les pesticides avant le transport vers une salle d'urgence ou un centre antipoison.

Numéros de téléphone importants:

Centres antipoisons: Québec; C.H.U.L. (418) 656-8090

Montréal; Hôpital Sainte-Justine (514) 731-4931
The Montreal Children's Hospital (514) 937-8511

Salle d'urgence de l'hôpital le plus près: ( ) ... .

SYMBOLES QUI IDENTIFIENT SUR L'ÉTIQUETTE LE DEGRÉ
ET LA NATURE DES RISQUES DU PESTICIDE VENDU

DEGRÉ DU RISQUE	
SYMBOLE	MOT INDICATEUR
	DANGER
	AVERTISSEMENT
	ATTENTION

NATURE DU RISQUE	
SYMBOLE	MOT INDICATEUR
	POISON
	INFLAMMABLE
	EXPLOSIF
	CORROSIF

N.B. : Il n'y a pas de symbole inscrit sur l'étiquette lorsque le produit a une faible toxicité, est ininflammable, non explosif et non corrosif.

EXEMPLES

DANGER POISON	AVERTISSEMENT POISON	ATTENTION POISON
DANGER EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE	AVERTISSEMENT INFLAMMABLE	ATTENTION INFLAMMABLE
		ATTENTION EXPLOSIF
DANGER CORROSIF	AVERTISSEMENT CORROSIF	ATTENTION CORROSIF

TRAITEMENTS D'URGENCE EN CAS D'INTOXICATION PAR LES PESTICIDES AVANT LE TRANSPORT VERS UNE SALLE D'URGENCE OU UN CENTRE ANTIPOISON

En dépit de toutes les précautions prises en manipulant des produits antiparasitaires, il peut arriver qu'une personne soit victime d'empoisonnement. Ce texte traite donc des traitements à appliquer en cas d'urgence, pour les diverses catégories de pesticides, avant le transport vers une salle d'urgence ou un centre antipoison.

PRINCIPAUX GROUPES DE PESTICIDES RESPONSABLES DES INTOXICATIONS

Produits organo-phosphorés: azinphos-méthyl, diazinon, diméthoate, éthion, malathion, mévinphos, parathion, phorate, phosalone, phosmet, etc.

N.B.: Il existe des antidotes à ces intoxications, mais qui doivent être administrés en milieu hospitalier.

Produits carbamates: aldicarbe, barbane, bénomyl, carbaryl, carbofuran, cycloate, méthomyl, pyrimicarbe, etc.

N.B. Il existe des antidotes à ces intoxications, mais qui doivent être administrés en milieu hospitalier.

Produits organo-chlorés: chlordane, dicofol, endosulfan, lindane, méthoxychlore, etc.

N.B.: Il est contre-indiqué de donner du lait ou des corps gras dans les cas d'intoxication par ingestion de ces composés.

- lipides proscrits de l'alimentation;
- il existe des médicaments contre-indiqués.

Autres produits:

- **composés dinitrés:** dinosèbe, DNOC, etc.
- **arsénicaux:** arséniate de plomb
- **nicotine:** nicotine
- etc.

CONDUITE GÉNÉRALE À TENIR FACE AUX PESTICIDES EN CAS D'INTOXICATION PAR:

INGESTION	● Ne pas faire vomir si: • la personne intoxiquée est somnolente, inconsciente ou en convulsions; • ou a absorbé: – un pesticide mélangé avec des hydrocarbures (huiles, solvants, etc.); – un pesticide corrosif (squelette de la main sur l'étiquette du produit ☠); – un produit moussant (détergent, savon, etc.). ● S'il n'y a pas de contre-indications aux vomissements provoqués et après appel à l'un des trois centres antipoisons**, faire vomir à l'aide du sirop d'Ipécac* (à partir de l'âge de 1 an, donner une dose de 30 ml) dilué dans un verre d'eau; répéter la dose une seule fois seulement après 15 ou 20 minutes s'il n'y a pas eu de vomissement. ● S'il y a une contre-indication ou si le sirop d'Ipécac n'est pas disponible et sur les conseils d'un médecin, transférer le malade à la salle d'urgence.
INHALATION	1) Sortir la personne de l'atmosphère contaminée avec les précautions d'usage (masque, si nécessaire). 2) Si le malade présente des troubles respiratoires (coloration bleutée des lèvres) pratiquer la respiration artificielle (bouche à bouche) en attendant l'arrivée d'un médecin ou le transfert à la salle d'urgence.
CONTACT CUTANE	Presque tous ces produits sont facilement absorbés par la peau: 1) Enlever les vêtements contaminés avec les précautions d'usage (gants notamment). 2) Laver abondamment la peau à l'eau et au savon détergent. 3) Si la personne présente des signes d'intoxication générale, se présenter à la salle d'urgence.
CONTACT OCULAIRE	1) Laver abondamment les yeux avec de l'eau. 2) Si l'irritation oculaire persiste ou si le lavage est difficile à réaliser, se présenter à la salle d'urgence pour un lavage oculaire efficace.

✱ Dans tous les cas de transport vers une salle d'urgence ou un centre antipoison, il est essentiel d'apporter le contenant de pesticides ou, au moins, l'étiquette aux fins d'identification.

* N.B.: Les personnes qui manipulent ces substances devraient conserver à leur domicile au moins deux bouteilles de 30 ml de sirop d'Ipécac. On peut se procurer ce produit à la pharmacie sans prescription. Avant de l'administrer, il est préférable de communiquer par téléphone:

** l'un des trois Centres antipoisons désignés:

- à Québec: Centre hospitalier de l'université Laval.... (418) 656-8090
- à Montréal: Hôpital Sainte-Justine..... (514) 731-4931
  The Montreal Children's Hospital..... (514) 937-8511

ou le Service d'urgence de l'hôpital le plus rapproché..... ( ) ... .

PESTICIDES RECOMMANDÉS

Acaricides et Insecticides

culture

Pesticide

LEGUMES (INCLUANT POMME DE TERRE)

ACARICIDES ET INSECTICIDES	Ail	Asperge	Aubergine	Betterave potagère	Carotte	Céleri	Choux	Concombre	Epinard	Haricots	Laitue	Maïs sucré	Oignon	Panais	Piment	Poireau	Pois verts	Pomme de terre	Rabiole	Radis	Rhubarbe	Rutabaga	Tomate
aldicarbe																	●						
azinphos-méthyl							●										●						●
bacillus thuringiensis							●											●			●	○	
carbaryl		●	●		●	●	●	●		●	●	●		●	●		●	●	●		●	●	●
carbofuran												●	●								●		
chlorfenvinphos													●					●			●		
chlorpyrifos					●	●	●	●					●	●									●
diazinon					●			●	●		●		●					●	●				●
diazinon / captane / lindane								●	●	●													
dicofol								◒															○
diméthoate				●			●		●	●	●				●		●	●				●	●
disulfoton																		●					
endosulfan			●			●	●	◒							●			●	●			●	◒
fenbutatine oxyde								○															○
fenvalérate							●											●					
fonofos													●					●					
malathion	●	●	●	●		●	●	●	●	●	◒		●		●	●	●		●	●		●	●
méthamidophos							●				●							●					
méthidathion																		●					
méthomyl							●					●						●					
méthoxychlore		●			●			●						●					●			●	
mévinphos						●																	
naled								○										●					○
nicotine								○			○								○				○
oxydéméton-méthyl																		●					
parathion					●			○				●											○
perméthrine							●	○				●						◒					○
phorate																		●					
phosmet					●													●					
pyrimicarbe												●		●		●	●						
roténone		●																					
tétradifon								○															
trichlorfon				●								●											

- ● : traitement en champ, ○ : en serre, ◒ : en champ et en serre.
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

Pesticide / culture	GRANDE CULTURE						INDUS-TRIELLES		PROTEAGINEUSES OLEAGINEUSES				FRUITS		DIVERS					
ACARICIDES ET INSECTICIDES	Céréales	Chou fourrager	Herbages	Maïs	Betterave sucrière	Tabac à cigare, à pipe	Tabac jaune	Colza et navette	Féverole et gourgane	Haricots secs	Lin oléagineux	Pois secs	Soya	Fraisier	Framboisier	Pommier	Pelouse, parc, golf	Pépinières forestières	Plantations forestières	Plantes aquatiques	Plantes ornementales
azinphos-méthyl					●	●								●	●	●					
bacillus thuringiensis			●		●	●														●	
carbaryl	●				●	●	●		●					●		●				●	
carbofuran			●	●										●							
chinométhionate																●					
chlordane					●									●			●				
chlorpyrifos					●	●															
cyhéxatin														●		●					
cyperméthrine					●	●															
deltaméthrine					●	●															
diazinon					●	●	●		●						●	●				●	
diazinon / captane / lindane				●					●		●										
dicofol														●	●	●				●	
diméthoate	●		●		●				●					●		●				●	
endosulfan					●									●		●				●	
éthion / huile minérale																●				●	
fenbutatine oxyde																●					
fenvalérate																●					
formétanate																●					
huile minérale																●					
lindane					●	●														●	
malathion	●				●	●	●	●	●			●		●	●					●	
méthidathion			●													●					
méthomyl	●			●		●	●														
méthoxychlore			●											●						●	
mévinphos					●	●															
oxydéméton-méthyl					●	●	●														
parathion				●																	
perméthrine				●		●	●									●					
phosalone																●					
phosmet			●													●					
propargite																●					
pyrimicarbe				●		●	●				●					●				●	
roténone																				●	
trichlorfon	●			●	●	●	●														

- ● : traitement en champ
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
aldicarbe . Temik GR	. $C_7H_{14}N_2O_2S$. Carbamate . A, I, N	. Cont. Ing. Syst. . 6 000	0,5	90	Pomme de terre
	1,0 (a)	2,5 (a)	REX	***	
azinphos-méthyl . Guthion EC, WP	. $C_{10}H_{12}N_3O_3PS_2$. Organo-phosphoré . A, I	. Cont. Ing. . 33	1 1 1 2	21 21 5 7	Chou (transplantation) Chou chinois Fraisier Framboisier
					(à suivre)

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

ACARICIDES ET INSECTICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]	
azinphos-méthyl	16 (a)	300 (a)	RE	***	-	7	Pomme de terre
(suite)					2	7	Pommier
. APM						6	Tabac jaune, à pipe et à cigare
WP	. Attendre 48 heures après le traitement avant de pénétrer dans le champ				1	2	Tomate (champ)
bacillus thuringiensis	. Bactéries		. Ing.			0	Choux
. Dipel	. Bio-insecticide		.			0	Herbages
EC	. I						Plantes ornementales
. Thuricide						0	Rabiole
SU, WP						0	Rutabaga
						0	Tabac jaune, à pipe et à cigare
	15 000 (b)			*		0	Tomate (serre)
carbaryl	. $C_{12}H_{11}NO_2$		. Cont. Ing. Syst.		10	1	Asperge (pousses, pointes)
. Sevin	. Carbamate		. 40		5	1	Aubergine
DU, SU, WP	. I, P				10	14	Betterave sucrière (feuilles)

(à suivre)

(à suivre)

carbaryl	400 (a)	4 000 (b)	RM	***	5	7	Betterave sucrière (racines)
(suite)					5	1	Carotte
	. Eau de consommation (tolérance) 0,070 mg/l				5	3	Céleri
					2	14	Céréales
					5	3	Choux
					3	3	Concombre (champ)
					7	1	Fraisier
					5	3	Haricots
					10	14	Laitue frisée (champ)
					10	3	Laitue pommée (champ)
					1	1	Maïs sucré
					5	7	Panais (racines)
					5	1	Piment
							Plantes ornementales
					0,2	7	Pomme de terre
					5	7	Pommier
					10	7	Rabiole (racines)
					5	7	Radis (champ)
					10	14	Rutabaga (feuilles)
					5	7	Rutabaga (racines)
						3	Tabac jaune, à pipe et à cigare
					5	1	Tomate (champ, serre)

Attention:

Pour les cultures dont les feuilles et les racines sont consommées, bien lire l'étiquette, car les délais (jours) avant la récolte sont souvent très différents selon la partie récoltée pour la consommation.

carbofuran	. $C_{12}H_{15}NO_3$	. Cont. Ing. Syst.	0,4		Fraisier (avant la floraison)
. Furadan	. Carbamate	. 700	-	7	Luzerne
GR, SN, SU	. A, I, N		-	7	Maïs
			0,3		Oignon (semence, sol; pas après le semis)

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

ACARICIDES ET INSECTICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
carbofuran (suite)	5,3 (a)	120 (a)	RE	***	0,5	40	Rutabaga
	. Eau de consommation (tolérance) 0,070 mg/l . Attendre 48 heures après le traitement avant de pénétrer dans le champ.						
chinométhionate . Morestan DU, WP	. $C_{10}H_6N_2OS_2$. Diazine . A, F	. Cont. Prot. . Insoluble			-		Pommier (au bouton rose)
	1 100 (a)	500 (a)	RN	*			
chlordane . Chlordane DU, EC, GR	. $C_{10}H_6Cl_8$. Organo-chloré . I	. Cont. Ing. Inh. . Insoluble			-		Fraisier (avant la plantation) Pelouse Tabac à pipe et à cigare (avant la transplantation; première année en tabac)
	283 (a)	700 (a)	RM	**			
	. Eau de consommation (tolérance) 0,0070 mg/l						

chlorfenvinphos	. $C_{12}H_{14}Cl_3O_4P$	. Cont. Ing.	-		Oignon (traitement dans le sillon)
. Birlane	. Organo-phosphoré	. 145	-	40	Rabiole
EC, GR, WP	. I		-	40	Rutabaga
	20 (a) 30 (a) REX *				
chlorpyrifos	. $C_9H_{11}Cl_3NO_3PS$	. Cont. Ing. Inh.	-	60	Carotte
. Dursban	. Organo-phosphoré	. 2		70	Céleri (traitement de sol et après la plantation)
EC, GR, SN	. I		-	40	Choux
. Lorsban				60	Concombre (champ; traitement de sol et à la plantation)
EC, GR, SN, WP			-	60	Oignon (sol et semis)
				60	Panais
	145 (a) 202 (a) RM ***				Tabac jaune, à pipe et à cigare (traitement de sol)
				70	Tomate (champ; traitement de sol et après la plantation)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Li= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

ACARICIDES ET INSECTICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]	
cyhéxatin . Plictran WP	. $C_{18}H_{34}OSn$. Organo-stannique . A	. Cont. . Insoluble	2 2	7 14	Fraisier Pommier
	190 (a)	2 000 Lpn (d)	RF	*	
cyperméthrine . Ripcord EC	. $C_{22}H_{19}Cl_2NO_3$. Pyréthrinoïde . I	. Cont. Ing. . Insoluble	60		Tabac jaune, à pipe et à cigare
	251 (b)	1 600 Lpn (b)	***		
deltaméthrine . Decis EC	. $C_{22}H_{19}Br_2NO_3$. Pyréthrinoïde . I	. Cont. Ing. . Insoluble	70		Tabac jaune, à pipe et à cigare
	66,7 (b)	>2 000 Lpn (b)	***		

diazinon	. $C_{12}H_{21}N_2O_3PS$	. Cont. Ing. Inh.	0,75	14	Betterave potagère
			0,75	14	Betterave sucrière
. Basudin	. Organo-phosphoré	. 40	0,50	7	Concombre (champ)
			0,75	10	Epinard
EC, GR, SN	. A, I		-		Framboisier (au stade du bouton floral)
. Diazinon	76 (a) 455 (a) RM ***		0,50	14	Haricots secs
			0,75	10	Laitue (champ)
DU, EC, GR, SN, WP	. Eau de consommation (tolérance) 0,0140 mg/l		0,75	10	Oignon
					Plantes ornementales
			0,75	14	Pommier
			0,50	14	Rabiole
			0,25	10	Radis (champ)
					Tabac jaune, à pipe et à cigare (à la transplantation)
			0,75	1	Tomate (champ)
diazinon / captane / lindane	.	. Cont. Ing. Inh. / Erad. Prot. / Cont. Ing. Inh.			Concombre (semence)
					Epinard (semence)
					Haricots (semence)
					Maïs (semence)
					Pois secs (semence)
. B-3	.	.			
WP					
. D-L-C	. A, I / F / A, I				
DU					
. D-L-Plus					
DU					

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Mollusecicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

ACARICIDES ET INSECTICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
dicofol	. $C_{14}H_9Cl_5O$	. Cont. Ing.	3	2	Concombre (champ et serre)
. Kelthane	. Organo-chloré	. Insoluble	3	7	Fraisier
EC, WP	. A		3	7	Framboisier
					Plantes ornementales
	575 (a)	1 000 (a)	RF	*	3 7 Pommier (au besoin)
					3 2 Tomate (serre)
	. Attendre 12 heures après le traitement avant de pénétrer dans la serre.				
diméthoate	. $C_5H_{12}NO_3PS_2$	. Cont. Ing. Syst.	2	12	Betterave potagère (feuilles)
. Cygon	. Organo-phosphoré	. 25 000	2	12	Betterave sucrière (feuilles)
EC			2	4	Brocoli
. Sys-Tem	. A, I		2	21	Céréales
EC			2	4	Chou
			2	21	Chou de Bruxelles
			2	4	Chou-fleur
	152 (a)	353 (a)	RM	***	2 7 Epinard
					1 7 Fraisier
					1 7 Haricots
					2 7 Laitue (champ)
					2 2 Luzerne (pas pendant la floraison)
					0,5 3 Piment

(à suivre)

diméthoate						Plantes ornementales
				0,5	3	Pois
(suite)				2	7	Pomme de terre
				2	14	Pommier
				2	7	Rutabaga
				0,5	7	Tomate (champ)
disulfoton	. $C_8H_{19}O_2PS_3$	. Cont. Syst.		0,2	90	Pomme de terre
. Di-Syston	. Organo-phosphoré	. 25				
EC, GR	. A, I, N					
	2,3 (b)	6 (b)	REX	**		
endosulfan	. $C_9H_6Cl_6O_3S$	. Cont. Ing.		1	2	Aubergine
				-	45	Betterave sucrière
. Thiodan	. Organo-chloré	. Insoluble		1	14	Céleri
				2	7	Choux
DU, EC, WP	. A, I			1	2	Concombre (champ)
				1	2	Concombre (serre)
	18 (a)	74 (a)	RM	**		
				1	7	Fraisier
				1	2	Piment
						Plantes ornementales
				-	1	Pomme de terre

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

ACARICIDES ET INSECTICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE[7] / RISQUE[8] / ABEILLE[9]				
endosulfan			2	15	Pommier
			-	45	Rabiole
(suite)			-	45	Rutabaga
			1	2	Tomate (champ)
			1	2	Tomate (serre)
éthion	. $C_9H_{22}O_4P_2S_4$	. Cont. Inh.			Voir éthion / huile minérale
. Ethion	. Organo-phosphoré	. Très peu soluble			
EC, WP	. A, I				
	13 (a) / 62 (a) / RM / *				
éthion / huile minérale	.	. Cont. Inh. / Cont.	2	30	Plantes ornementales Pommier (au débourrement avancé)
. Ethion 2% huile supérieure	.	.			
EC	. A, I / A, H, I				
fenbutatine oxyde	. $C_{60}H_{78}OSn_2$	. Cont.	0,5	3	Concombre (serre)
			3	14	Pommier

(à suivre)

fenbutatine oxyde						
(suite)						
. Torque	. Organo-stannique	.	0,005	0,5	5	Tomate (serre)
SU	. A					
. Vendex WP	2 630 (a)	2 000 (b)	RN	*		

Attention:

Le Torque 550, no. d'homologation 17872, est discontinué. Le Torque 480, no. d'homologation 17871, demeure sur le marché.

fenvalérate	. $C_{25}H_{22}ClNO_3$	. Cont. Ing.			14	Choux
				-	7	Pomme de terre
. Belmark	. Pyrétrinoïde	.	1	-	60	Pommier
EC	. I					
	451 (a)	2 500 (b)		***		

fonofos	. $C_{10}H_{15}OPS_2$	. Cont. Ing. Inh.		-		Oignon (traitement dans le sillon)
. Dyfonate	. Organo-phosphoré	. Insoluble		-		Pomme de terre (traitement du sol)
GR	. I					
	3 (a)	147 (a)	REX	**		

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RH= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

ACARICIDES ET INSECTICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
formétanate . Carzol SP	. $C_{11}H_{15}N_3O_2$. Carbamate . A, I	. Cont. Ing. . 500 000	3	1	Pommier
	20 (a)	160 (a)	RE	**	
	. Attendre 24 heures après le traitement avant de pénétrer dans le champ.				Attention: Ce produit est très instable dans l'eau alcaline. Préparer la bouillie juste avant l'application et vider complètement le réservoir moins de quatre heures après la pulvérisation.
huile minérale . Booster plus EC . Huile supérieure EC	. . Hydrocarbure . A, I, H	. Cont. . Insoluble	-		Pommier (au débourrement avancé)
	10 000				
lindane . Benesan WP	. $C_6H_6Cl_6$. Organo-chloré . A, I	. Cont. Ing. Inh. . 10			Plantes ornementales Tabac jaune, à pipe et à cigare (à la transplantation)

(à suivre)

lindane	88 (a)	500 (a)	RM	***

(suite)

. Eau de consommation (tolérance) 0,0040 mg/1

. Attendre 12 heures après le traitement avant de pénétrer dans la serre.

---

malathion

. Cythion

EC, WP

. $C_{10}H_{19}O_6PS_2$

. Organo-phosphoré

. A, I

. Cont. Ing. Inh.

. 145

1 401 (a)	4 444 (a)	RF	***

0,5	3	Ail
6	1	Asperge
0,5	3	Aubergine
0,5	7	Betterave potagère
0,5	7	Betterave sucrière
0,5	3	Brocoli
1	7	Céleri
8	7	Céréales
6	7	Chou
6	7	Chou de Bruxelles
0,5	7	Chou-fleur
3	3	Concombre (champ)
6	7	Epinard
2	3	Féverole
8	3	Fraisier
8	1	Framboisier
2	3	Gourgane
2	3	Haricots
6	14	Laitue frisée (champ)
6	21	Laitue frisée (serre)
6	3	Laitue pommée (champ)
6	7	Laitue pommée (serre)

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Li= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

ACARICIDES ET INSECTICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	TOXICITE CUTANEE [7]	TOXICITE RISQUE [8]	TOXICITE ABEILLE [9]	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
malathion							0,5	3	Oignon (sec)
							3	3	Oignon (vert)
(suite)							0,5	3	Piment
									Plantes ornementales
							3	3	Poireau
							2	3	Pois vert
							0,5	7	Rabiole
							0,5	7	Radis (champ)
							0,5	7	Rutabaga
							8	7	Soya
							8	7	Tabac jaune, à pipe et à cigare
							3	3	Tomate (champ)
méthamidophos	. $C_2H_8NO_2PS$	. Cont. Ing. Syst.					1	14	Brocoli
							0,5	7	Chou
. Monitor	. Organo-phosphoré	. Soluble					1	14	Chou de Bruxelles
EC	. A, I						0,5	7	Chou-fleur
							1	14	Laitue pommée (champ)
			7,5 (a)	50 (a)	RE	***	-	14	Pomme de terre
méthidathion	. $C_6H_{11}N_2O_4PS_3$	. Cont. Ing.					-	10	Luzerne

(à suivre)

(à suivre)

méthidathion (suite) . Supracide EC	. Organo-phosphoré . I 20 (a) 25 (a) RE ***	. 240	- 0,5	14	Pomme de terre Pommier (au débourrement avancé, calice et 8-10 jours plus tard)
méthomyl . Lannate L SN	. $C_5H_{10}N_2O_2S$. Carbamate . I 17 (a) 1 500 (a) RE *** . Attendre 24 heures après le traitement avant de pénétrer dans le champ.	. Cont. Syst. . Peu soluble	- - - - 5 - -	7 20 1 7 7 3 3 5	Brocoli Céréales Chou Chou de Bruxelles Chou-fleur Maïs Pomme de terre Tabac jaune, à pipe et à cigare
méthoxychlore . Marlate WP . Méthoxol EC	. $C_{16}H_{15}Cl_3O_2$. Organo-chloré . I	. Cont. Ing. Syst. . 0,1	14 14 14 14 14	3 7 1 14 7 7	Asperge Carotte Concombre (champ) Fraisier Luzerne Panais Plantes ornementales

(à suivre)

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] CUTANEE [7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE [8] ABEILLE [9]			
méthoxychlore	5 000 (a)	RN *	14	7	Rabiole
			14	7	Rutabaga
(suite)	. Eau de consommation (tolérance) 0,10 mg/l				
mévinphos	. $C_7H_{13}O_6P$	. Cont. Ing. Inh. Syst.	0,25	3	Céleri
				3	Tabac à pipe et à cigare
. Phosdrin	. Organo-phosphoré	. Miscible			
SN	. A, I				
	4 (a) 4,2 (a)	REX ***			
	. Attendre 24 heures après le traitement avant de pénétrer dans le champ.				
naled	. $C_4H_7Br_2Cl_2O_4P$	. Cont. Ing.	0,5	1	Concombre (serre)
				4	Pomme de terre
. Dibrome	. Organo-phosphoré	. Insoluble	0,5	1	Tomate (serre)
EC	. A, I				
	250 (a) 800 (a)	RM ***			

nicotine	. $C_{10}H_{14}N_2$	. Cont. Ing. Inh.	2	3	Concombre (serre)
			2	7	Laitue (serre)
. Plant Fume	. Extrait végétal	. Miscible	2	1	Radis (serre)
			2	3	Tomate (serre)
DU	. I				

55 (a)	285 (a)	RE	*

. Attendre 12 heures après le traitement avant de pénétrer dans la serre.

oxydéméton-méthyl	. $C_6H_{15}O_4PS_2$	. Cont. Ing. Inh. Syst.	-	30	Betterave sucrière
			-	7	Pomme de terre
. Métasystox-R	. Organo-phosphoré	. Miscible		14	Tabac jaune, à pipe et à cigare
EC	. A, I				

47 (a)	100 (a)	RE	**

parathion	. $C_{10}H_{14}NO_5PS$	. Cont. Ing. Inh.	0,7	15	Carotte
			0,7	1*	Concombre (serre)
. Parathion	. Organo-phosphoré	. 24	0,7	12	Maïs
			0,7	1*	Tomate (serre)
DU, EC, WP	. A, I				

Attention:

* Les délais sont de 1 jour si le produit est utilisé en traitement fumigène. Autrement les délais sont de 21 jours (concombre) et de 10 jours (tomate).

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

ACARICIDES ET INSECTICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
parathion (suite)	2 (a)	6,8 (a)	REX	***	
	. Eau de consommation (tolérance) 0,0350 mg/l . Attendre 12 heures avant de pénétrer dans la serre et 48 heures dans le champ.				
perméthrine	. $C_{21}H_{20}Cl_2O_3$	. Cont. Ing.	0,5	7	Brocoli
			0,5	3	Chou
. Ambush EC, WP	. Pyréthrinoïde	. 0,04	0,5	3	Chou de Bruxelles
	. I		-	3	Chou-fleur
			0,5	1	Concombre (serre)
. Pounce EC	4 000 (b)	2 000 (b)	RN	***	Maïs
			-	1	Pomme de terre
			1	7	Pommier
				55	Tabac jaune, à pipe et à cigare
			0,5	1	Tomate (serre)
phorate	. $C_7H_{17}O_2PS_3$	. Cont. Ing. Syst.	-		Pomme de terre (traitement dans le sol)
. Thimet GR	. Organo-phosphoré	. 50			
	. A, I				

(à suivre)

phorate (suite)		1,1 (a)	2,5 (a)	REX	**	
phosalone . Zolone WP	. $C_{12}H_{15}ClNO_4PS_2$. Organo-phosphoré . A, I	. Cont. Ing. . 10		5	1	Pommier
		120 (a)	390 (a)	RM	**	
phosmet . Imidan WP	. $C_{11}H_{12}NO_4PS_2$. Organo-phosphoré . A, I	. Cont. Ing. Inh. . 25		- - - 10	40 7 7 1	Carotte Luzerne Pomme de terre Pommier
		113 (b)	1 550 (a)	RM	***	
propargite . Omite WP	. $C_{19}H_{26}O_4S$. Organo-sulfuré . A	. Cont. . Insoluble		3	7	Pommier

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

ACARICIDES ET INSECTICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
propargite (suite)	1 480 (a)	5 000 Lpn (a)	RF	*	
pyrimicarbe	. $C_{11}H_{18}N_4O_2$	. Cont. Inh. Syst.	-	3	Maïs
. Pirimor WP	. Carbamate	. 2,7	-	3	Piment
	. I				Plantes ornementales
			-	6	Pois
			-	7	Pomme de terre
	147 (a)	500 (a)	RM	*	0,5 35 Pommier
					14 Tabac jaune, à pipe et à cigare
roténone	. $C_{23}H_{22}O_6$	. Cont. Ing.	-	1	Asperge
. Atox DU	. Extrait végétal	. 15			Plantes ornementales
. Déritox DU	. I				
. Warbicide WP	132 (a)	940 (d)	RM	*	

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE [8]	ABEILLE [9]	
tétradifon	. $C_{12}H_6Cl_4O_2S$	. Cont. Syst.		1	Concombre (serre)
. Tédion	. Organo-chloré	. Insoluble			
DU	. A				
	14 700 (c)	10 000 (c)	RN	*	
trichlorfon	. $C_4H_8Cl_3O_4P$	. Cont. Ing. Inh. Syst.	-	28	Betterave potagère
			-	14	Betterave sucrière (attendre 28 jours pour donner le feuillage en nourriture aux animaux)
. Dylox	. Organo-phosphoré	. 154			
EC, SN, SP	. A, I				
	400 (a)	2 000 (b)	RF	*	
			-	21	Céréales
			-	1	Maïs
				3	Tabac jaune, à pipe et à cigare

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

PESTICIDES RECOMMANDÉS

Fongicides

Pesticide / culture	LEGUMES (INCLUANT POMME DE TERRE)																								
FONGICIDES	Ail	Asperge	Aubergine	Betterave potagère	Carotte	Céleri	Choux	Concombre	Epinard	Haricots	Laitue	Maïs sucré	Oignon	Panais	Piment	Poireau	Pois verts	Pomme de terre	Rabiole	Radis	Rhubarbe	Rutabaga	Tomate
anilazine					●		◒					●											◒
bénomyl				●			○		●														
bénomyl + captane																							○
bénomyl + mancozèbe							○																○
bénomyl + manèbe							○																○
captafol												●						●					●
captane			●			●	●	◒			◒			●					○				◒
captane / diazinon / lindane							●																
captane + diazinon																		●					
captane + endosulfan, + méthoxychlore							●																
carbathiine / thirame												●											
chlorothalonil				●	●	●	●						●					●					◒
cuivre fixe			●			●	●		●														●
dichloran	●								●			●											○
dinocap							○																
ferbame			●			●	●	○			◒			●									◒
hydroxyde de cuivre							●		●														
hydroxyde de cuivre + mancozèbe																							●
hydroxyde de cuivre + manèbe																							●
iprodione								○															○
mancozèbe					●	●						●	●		●		●						◒
mancozèbe + diazinon																	●						
manèbe					●	●	●	●				●	●		●		●						◒
manèbe + cuivre fixe																							●
métalaxyle																	●						
métirame																	●						◒
métirame + diazinon																	●						
phosphate trisodique																							○
quintozène							●																
quintozène + captane, + thirame							●																
sulfate de cuivre (tribasique)								○															
thiabendazole																	●						
thiophanate-méthyl																	●						
thirame		●	●	●		●		◒			○			●					◒				◒
zinèbe			●					◒			◒		●		●								○

- ● : traitement en champ, ○ : en serre, ◒ : en champ et en serre.
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

Pesticide / culture	GRANDE CULTURE						INDUS-TRIELLES		PROTEAGINEUSES OLEAGINEUSES					FRUITS			DIVERS				
FONGICIDES	Céréales	Chou fourrager	Herbages	Maïs	Betterave sucrière	Tabac à cigare, à pipe	Tabac jaune	Colza et navette	Féverole et gourgane	Haricots secs	Lin oléagineux	Pois secs	Soya	Fraisier	Framboisier	Pommier	Pelouse, parc, golf	Pépinières forestières	Plantations forestières	Plantes aquatiques	Plantes ornementales
anilazine														●		●					
bénomyl					●	●									●	●				●	
bénomyl + captane														●	●	●					
bénomyl + mancozèbe																●					
bénomyl + métirame																●					
captafol																●					
captane			●	●	●	●	●		●					●		●				●	
captane / bénomyl																●					
captane / diazinon / lindane				●					●		●										
carbathiine	●																				
carbathiine / thirame	●																				
chloronèbe														●							
cuivre fixe									●							●				●	
dichlone																●					
DNOC															●						
dodine														●		●					
fénaminosulf					●																
ferbame						●	●								●					●	
folpet																				●	
hydroxyde de cuivre									●												
mancozèbe					●																
mancozèbe / dinocap																●					
manèbe	●																			●	
métalaxyle						●	●														
métirame	●															●					
soufre mouillable																●				●	
streptomycine																●					
sulfate de cuivre + chaux hydratée																●					
thiophanate-méthyl														●	●	●				●	
thiophanate-méthyl + captane														●		●					
thirame			●					●								●				●	
zinèbe																				●	

- ● : traitement en champ
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
anilazine	. $C_9H_5Cl_3N_4$	. Cont. Prot.	10	1	Céleri
. Dyrène	. Triazine	. Insoluble	5	1	Concombre (champ)
WP	. F		5	1	Concombre (serre)
			20	5	Fraisier
			10	1	Oignon
					Pelouse
			10	1	Tomate (champ)
			10	1	Tomate (serre)
					Carotte (entrepôt)
bénomyl	. $C_{14}H_{18}N_4O_3$	. Erad. Syst.	0,5	1	Concombre (serre)
. Benlate	. Carbamate	. Insoluble	6	1	Framboisier
WP	. F		1	14	Haricots
					Plantes ornementales
			5	1	Pommier
					Tabac jaune, à pipe et à cigare

DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
2 700 (b)	9 400 Lpn (e)	RN	*
10 000 (b)		RN	*

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] CUTANEE [7] (DL 50 en mg/kg) RISQUE [8] ABEILLE [9]				
bénomyl + captane	. . . F + F	. Erad. Syst. + Erad. Prot. .		1 1 7 1	Fraisier Framboisier Pommier Tomate (serre)
bénomyl + mancozèbe	. . . F + F	. Erad. Syst. + Cont. Erad. Prot. .		5 30 1	Concombre (serre) Pommier Tomate (serre)
bénomyl + manèbe	. . . F + F	. Erad. Syst. + Cont. Prot. .		1 1	Concombre (serre) Tomate (serre)
bénomyl + métirame	. . . F + F	. Erad. Syst. + Prot. Syst. .		7	Pommier

captafol	. $C_{10}H_9Cl_4NO_2S$	. Ants. Cont. Erad.		-	1	Oignon
				-	1	Pomme de terre
. Difolatan	. Phtalimide	. 1,4		-		Pommier (pas après le débourrement avancé)
SU	. F			5	1	Tomate (champ)
	2 500 (a)	15 400 Lpn (c)	RN	*		
captane	. $C_9H_8Cl_3NO_2S$	. Erad. Prot.				Aubergine (semence, semis, terreau)
						Betterave sucrière (semence)
. Captane	. Phtalimide	. 0,5				Céleri (semis)
DU, SU, WP	. F					Choux (semis)
. Orthocide						Concombre (champ et serre; semence, sol ou terreau)
WP	9 000 (a)		RN	*		
				5	2	Fraisier
						Haricots secs (semis)
						Herbages (semence)
						Laitue (champ et serre; semence et terreau)
						Maïs (semence)
						Piment (semence, semis, terreau)
						Plantes ornementales (semence, semis, terreau)
				5	7	Pommier

(à suivre)

1- **Produits recommandés en mélange:** / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- **Les traits (-):** la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] CUTANEE [7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE [8] ABEILLE [9]			
captane (suite)				2	Tabac jaune, à pipe et à cigare Tomate (champ et serre)
captane / bénomyl . Bénomyl / Captane WP . Captane / Bénomyl WP	. . . F / F	. Erad. Prot. / Erad. Syst. .		7	Fraisier (apparition des boutons verts) Framboisier (floraison) Pommier Tomate (serre; de la transplantation à la récolte)
captane / diazinon / lindane . B-3 WP . D-L-C DU	. . . F / A, I / A, I	. Erad. Prot. / Cont. Ing. Inh. / Cont. Ing. Inh. .			Voir diazinon / captane / lindane (Acaricides et Insecticides)

captane + diazinon	.	. Erad. Prot. + Cont. Ing. Inh.	Pomme de terre (à la plantation)
	.	.	
	. F + A, I		
captane + endosulfan	.	. Erad. Prot. + Cont. Ing.	Concombre (champ; semence)
	.	.	
	. F + A, I		
captane + méthoxychlore	.	. Erad. Prot. + Cont. Ing. Syst.	Concombre (champ; semence)
	.	.	
	. F + I		
carbathiine	. $C_{12}H_{13}NO_2S$	. Prot. Syst.	Céréales (semence)
. Vitaflo-250 SU	. Oxathiine	. 170	
. Vitavax-SN SN	. F		
	3 200 (a)	8 000 (b) RN *	

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (< 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE [7] / RISQUE [8] / ABEILLE [9]				
carbathiine / thirame	.	. Prot. Syst. / Cont. Prot.			Céréales (semence) Oignon (semence)
. Vitaflo-280 SU	.	.			
. Vitavax DU	. F / F, Rp				
chloronèbe	. $C_8H_8Cl_2O_2$	. Prot. Syst.	-		Fraisier (racines)
. Tersan SP, WP	. Benzène	. 8			
	. F				
	11 000 (a) / 5 000 (b) / RN / *				
chlorothalonil	. $C_8Cl_4N_2$	. Ants. Prot. Syst.	1	1	Carotte
			15	7	Céleri
. Bravo SU, WP	. Nitrile	. 0,6	5	7	Choux
	. F		5	1	Concombre (champ)
			1	1	Panais
	(à suivre)				(à suivre)

chlorothalonil (suite) . Daconil SU, WP . Exothermil SU		10 000 (a)	10 000 (b)	RN	*	- 5 5	1 1 1	Pomme de terre Tomate (champ) Tomate (serre)
cuivre fixe . Cutrine plus SG, SN	. Cu . Composé inorganique . B, F	1 000 (e)	8 000 (e)	. Erad. Prot. . Insoluble	*	50 50 50 50 50 50	12 10 1 1 1 1	Betterave potagère Choux Concombre (champ) Haricots Plantes ornementales Pommier Tomate (champ)
dichlone . Phygon WP	. $C_{10}H_4Cl_2O_2$. Quinone . F	1 300 (a)	5 000 Lpn (e)	. Cont. Prot. . Insoluble	RF *	3	1	Pommier

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
dichloran . Botran WP	. $C_6H_4Cl_2N_2O_2$. Amine . F	. Cont. Erad. . Insoluble	5 5	 2 	Ail (sur le sol, avant plantation) Haricots Oignon (sur le sol, une semaine avant le semis)
	1 500 (b)		RF	*	5	1	Tomate (serre)
dinocap . Karathane WP	. $C_{18}H_{24}N_2O_6$. Crésol . A, F	. Cont. Prot. . Insoluble	-	30	Concombre (serre) Voir mancozèbe / dinocap
	980 (a)		RF	*	Attention: Ce produit ne sera pas disponible sur le marché en 1985. Retrait volontaire par la compagnie.		
DNOC . Elgetol SN	. $C_7H_6N_2O_5$. Crésol . A, F, H, I, P	. Cont. . 130			Framboisier (pointes vertes et avant floraison)
	10 (a)	200 (a)	RE	**			

dodine . Cyprex WP	. $C_{15}H_{33}N_3O_2$. Glyoxalidine . F	. Prot. Syst. . Soluble	5 5	7 7	Fraisier Pommier
	566 (a)	1 500 Lpn (a)	RF	*	
fénaminosulf . Lesan WP	. $C_8H_{10}N_3NaO_3S$. Sulfonamide . F	. Cont. . 23			Betterave sucrière (semence)
	60 (a)	100 (a)	RM	*	
ferbame . Ferbame DU, WP	. $C_9H_{18}FeN_3S_6$. Dithiocarbamate . F	. Cont. Prot. . 130	7 7 7 7		Aubergine (semis) Céleri (semis) Choux (semis) Concombre (serre; semis après la transplantation)
	4 000 (a)		RN	*	7 Framboisier (avant la floraison et après la récolte)
			7 7		Laitue (champ et serre) Piment (semis)
			7		Plantes ornementales (semis)

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, * = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7] RISQUE [8] ABEILLE [9]			
ferbame					Tabac jaune, à pipe et à cigare
(suite)			7	1	Tomate (champ et serre)
folpet	. $C_9H_4Cl_3NO_2S$	. Prot.			Plantes ornementales (blanc)
. Phaltane	. Phtalimide	. 1			
WP	. F				
	10 000 (b)	RN *			
hydroxyde de cuivre	. $Cu(OH)_2$	. Cont. Erad.	50 50	1 1	Concombre (champ) Haricots
. Kocide	. Composé inorganique	. Insoluble			Ce produit est aussi recommandé en mélange avec mancozèbe ou manèbe.
WP	. F				
	200 (a)	*			

hydroxyde de cuivre + mancozèbe . F + F	.	. Cont. Erad. + Cont. Erad. Prot.		3	Tomate (champ)
hydroxyde de cuivre + manèbe . F + F	.	. Cont. Erad. + Cont. Prot.		3	Tomate (champ)
iprodione . Rovral WP . F	. $C_{13}H_{13}Cl_2N_3O_3$. Hydantoïne	. Cont. Prot. . 13	0,5 0,5	2 2	Concombre (serre) Tomate (serre)
3 500 (b)	>2 500 (b)		*		
mancozèbe . Dithane M-45 DU, WP . Manzate 200 WP . F	. $(C_4H_6MnN_2S_4)_n(Zn)_x$. Dithiocarbamate	. Cont. Erad. Prot. . Insoluble	- - 5 7 - 7 - 4	21 7 7 10 7 10 1 1	Betterave sucrière Carotte Céleri Oignon (vert) Panais Poireau Pomme de terre Tomate (champ, serre)
7 500 (a)	1 000 (d)	RN	*		

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	DELAI[6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE[7] / RISQUE[8] / ABEILLE[9]				
mancozèbe + diazinon	.	. Cont. Erad. Prot. + Cont. Ing. Inh.			Pomme de terre (traitement des tubercules)
	.	.			
	. F + A, I				
mancozèbe / dinocap	.	. Cont. Erad. Prot. + Cont. Prot.		30	Pommier
. Dikar	.	.	Attention:		
WP	. F / A, F		Ce mélange ne sera pas disponible en 1985. Retrait volontaire du dinocap par la compagnie.		
manèbe	. $(C_4H_6MnN_2S_4)_n$	. Cont. Prot.	-	5	Carotte
. Agrox NM	. Dithiocarbamate	. Peu soluble	5	14	Céleri
WP	. F				Céréales (semence)
. Coop NM seed treat	6 750 (a) / 1 000 Lpn (d) / RN / *		7	7	Choux
DU			4	3	Concombre (champ)
. Dithane M-22			7	10	Oignon (vert)
WP			-	5	Panais
. Mantox					Plantes ornementales
WP			7	10	Poireau
. Manzate D			-	1	Pomme de terre
WP			4	3	Tomate (champ)
			4	1	Tomate (serre)

manèbe + cuivre fixe . F + B, F	.	. Cont. Prot. + Erad. Prot.		1	Tomate (champ)
métalaxyle . Ridomil SP, WP	. $C_{15}H_{21}NO_4$. Acylalanine . F 650 (b) 3 100 (b) *	. Erad. Prot. Syst. . 7 100	-	7 7	Pomme de terre Tabac jaune, à pipe et à cigare
métirame . Polyrame DU, SU, WP	. Polymère instable . Dithiocarbamate . F 6 200 (a) *	. Prot. Syst. . Insoluble	- 7 4 4	1 7 1 1	Céréales (semence) Pomme de terre Pommier Tomate (champ) Tomate (serre)
métirame + diazinon . F + A, I	.	. Prot. Syst. + Cont. Ing. Inh.			Pomme de terre (traitement des tubercules)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] CUTANEE [7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE [8] ABEILLE [9]			
phosphate trisodique . Phosphate trisodique . PP	. $Na_3PO_4.12H_2O$. Composé inorganique . G	. Cont. Prot. . Soluble			Tomate (serre; désinfection de la semence)
quintozène . Terraclor WP	. $C_6Cl_5NO_2$. Benzène . F 1 650 (a)	. Prot. . Insoluble RN			Choux (eau de transplantation)
quintozène + captane	. . . F + F	. Erad. Prot. + Prot. .			Choux (désinfection du terreau)
quintozène + thirame	.	. Prot. + Cont. Prot.			Choux (désinfection du terreau)

(à suivre)

quintozène + thirame (suite)	. F + F, Rp				
souffre mouillable . Micro-Niasul W WP	. S_n . Composé inorganique . A, F	. Cont. Prot. . Miscible	-	1	Plantes ornementales (blanc) Pommier (blanc)
	Relativement non toxique *				
streptomycine . Agristrep SP	. $C_{21}H_{39}N_7O_{12}$. Antibiotique . B, F	. Erad. Syst. . Soluble	- - -	4 4 3	Pommetier Pommier Sorbier
	9 000 (a)				
sulfate de cuivre sous la forme mono-hydrate (sulfate de cuivre tribasique) . Tricop WP	. $CuSO_4.5H_2O$. Composé inorganique . Ag, B, F, H	. Cont. Erad. Prot. . 316	50	1	Concombre (serre) Voir aussi: - mélange avec chaux fraîchement hydratée - section sur les herbicides
	300 (a) RM *				

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] CUTANEE [7] RISQUE [8] ABEILLE [9] (DL 50 en mg/kg)				
sulfate de cuivre + chaux fraîchement hydratée	.	. Ants.			Pommier (à l'état dormant)
	.	.			
	. Ag, F, H				
thiabendazole	. $C_{10}H_7N_3S$	. Prot. Syst.	4		Pomme de terre (traitement à l'entreposage)
. Mertect SU	. Thiadiazine	. 50			
	. F				
	3 100 (a) RN *				
thiophanate-méthyl	. $C_{12}H_{14}N_4O_4S_2$	. Erad.	5	1	Fraisier
			6	1	Framboisier
. Easout DU, WP	. Carbamate	. Peu soluble			Plantes ornementales
	. F				Pomme de terre (à la plantation)
. Proturf GR	7 500 (a) 10 000 (b) RN *		5	1	Pommier

thiophanate-méthyl + captane	. F + F	. Erad. + Prot. Erad.	1 1	Fraisier Pommier
thirame	. $C_6H_{12}N_2S_4$	. Cont. Prot.		
. Thirame 75 WP	. Dithiocarbamate . F, Rp	. 30		
	560 (a)	RF *		Asperge (semence) Aubergine (semence, terreau) Betterave potagère (semence) Céleri (semence, terreau) Concombre (champ et serre; semence, sol, terreau) Féverole (semence) Gourgane (semence) Herbages (semence) Laitue (serre; semence, terreau) Piment (semence, terreau) Plantes ornementales (semence) Radis (champ et serre; semence) Tomate (champ et serre) Pommier (au moment de la taille et comme répulsif à rongeur)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

FONGICIDES

NOM COMMUN [1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	DELAI [6] (jours)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE [7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE [7]	RISQUE [8]	ABEILLE [9]	
zinèbe	. $(C_4H_6N_2S_4Zn)_n$	. Cont. Prot.	7	5	Aubergine
			4	5	Concombre (champ, serre)
. Zinèbe	. Dithiocarbamate	. 10	7	10	Laitue (champ, serre)
WP	. F		7	7	Oignon
			7	5	Piment
	5 200 (a)	1 000 (d)	RN	*	Plantes ornementales
			4	5	Tomate (serre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Mollusocicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

PESTICIDES RECOMMANDÉS

Herbicides

Pesticide / culture	LEGUMES (INCLUANT POMME DE TERRE)																							
HERBICIDES	Ail	Asperge	Aubergine	Betterave potagère	Carotte	Céleri	Choux	Concombre	Epinard	Haricots	Laitue	Maïs sucré	Oignon	Panais	Piment	Poireau	Pois verts	Pomme de terre	Rabiole	Radis	Rhubarbe	Rutabaga	Tomate
alachlore *																							
alachlore + dinosèbe *																							
alachlore + linuron *																							
alachlore + métribuzine *																							
alidochlore																							
amitrole													●										
amitrole-T		●																					
atrazine		●																					
atrazine + alachlore *												●											
atrazine / cyanazine																							
atrazine + cyanazine												●											
atrazine / huile / adjuvant												●											
atrazine + huile minérale légère ou adjuvant												●											
atrazine / simazine												●											
												●											
bensulide																							
bentazone						●																	
bentazone + assist																●							
bentazone / atrazine + assist									●														
bentazone + citowett												●											
bromoxynil									●														
bromoxynil + atrazine												●											
butilate + atrazine												●											
butilate + cyanazine												●											
chlorambène												●											
chlorprophame	●		●			●		●						●									●
chlorthal-diméthyl							●		●			●											
cyanamide d'hydrogène					●							●			●								
cyanazine												●											
cyanazine + alachlore *												●											
cycloate																							
2,4-D			●				●																
dalapon	●										●												
dalapon + métribuzine																●							
(à suivre)																●							

- ● : traitement en champ * L'alachlore (seul ou en mélange) n'est plus recommandé
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

Pesticide / culture	LEGUMES (INCLUANT POMME DE TERRE)																								
HERBICIDES	Ail	Asperge	Aubergine	Betterave potagère	Carotte	Céleri	Choux	Concombre	Epinard	Haricots	Laitue	Maïs sucré	Oignon	Panais	Piment	Poireau	Pois verts	Pomme de terre	Radiole	Radis	Rhubarbe	Rutabaga	Tomate
(suite)																							
2,4-DB											●												
diclofop-méthyl				●					●			●	●			●	●						
difénamide														●									●
dinosèbe									●								●						
dinosèbe + dalapon																	●						
dinosèbe + huile diésel																	●						
diquat																	●						
diuron	●																						
endothall																							
EPTC									●								●						
EPTC + atrazine											●												
EPTC + linuron																	●						
EPTC + métribuzine																	●						
EPTC + prométryne																	●						
fluazifop-butyl + Agral 90																	●						
glyphosate											●												
huile herbicide				●								●	●										
hydrazide maléique																	●						
ioxynil												●			●								
linuron	●			●	●						●		●				●						
MCPA																●							
MCPB					●											●							
MCPB / MCPA (15:1)																●							
mécoprop / 2,4-D / dicamba											●												
métobromuron									●														
métolachlore											●						●						
métolachlore / atrazine											●												
métolachlore + atrazine											●												
métolachlore + cyanazine											●												
métolachlore + linuron																	●						
métolachlore + métobromuron																	●						
métolachlore + métribuzine																	●						
métolachlore + monolinuron																	●						
(à suivre)																							

- ● : traitement en champ
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

Pesticide / culture	LEGUMES (INCLUANT POMME DE TERRE)																								
HERBICIDES	Ail	Asperge	Aubergine	Betterave potagère	Carotte	Céleri	Choux	Concombre	Epinard	Haricots	Laitue	Maïs sucré	Oignon	Panais	Piment	Poireau	Pois verts	Pomme de terre	Rabiole	Radis	Rhubarbe	Rutabaga	Tomate
(suite)																									
métribuzine		●																							
métribuzine + paraquat																		●						●	
monolinuron																		●							
monolinuron + paraquat									●									●							
naptalame / dinosèbe																		●							
paraquat							●																		
paraquat / simazine		●			●		●	●		●		●	●												
pébulate		●																●				●			
prométryne				●																				●	
prométryne + huile minérale légère					●	●							●			●	●								
pyrazone + citowett plus																	●								
pyrazone + huile minérale légère				●																					
pyrazone + TCA				●																					
simazine				●																					
trifluraline		●																							
trifluraline + métribuzine			●		●			●				●	●		●						●	●			
																						●			

- ● : traitement en champ
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

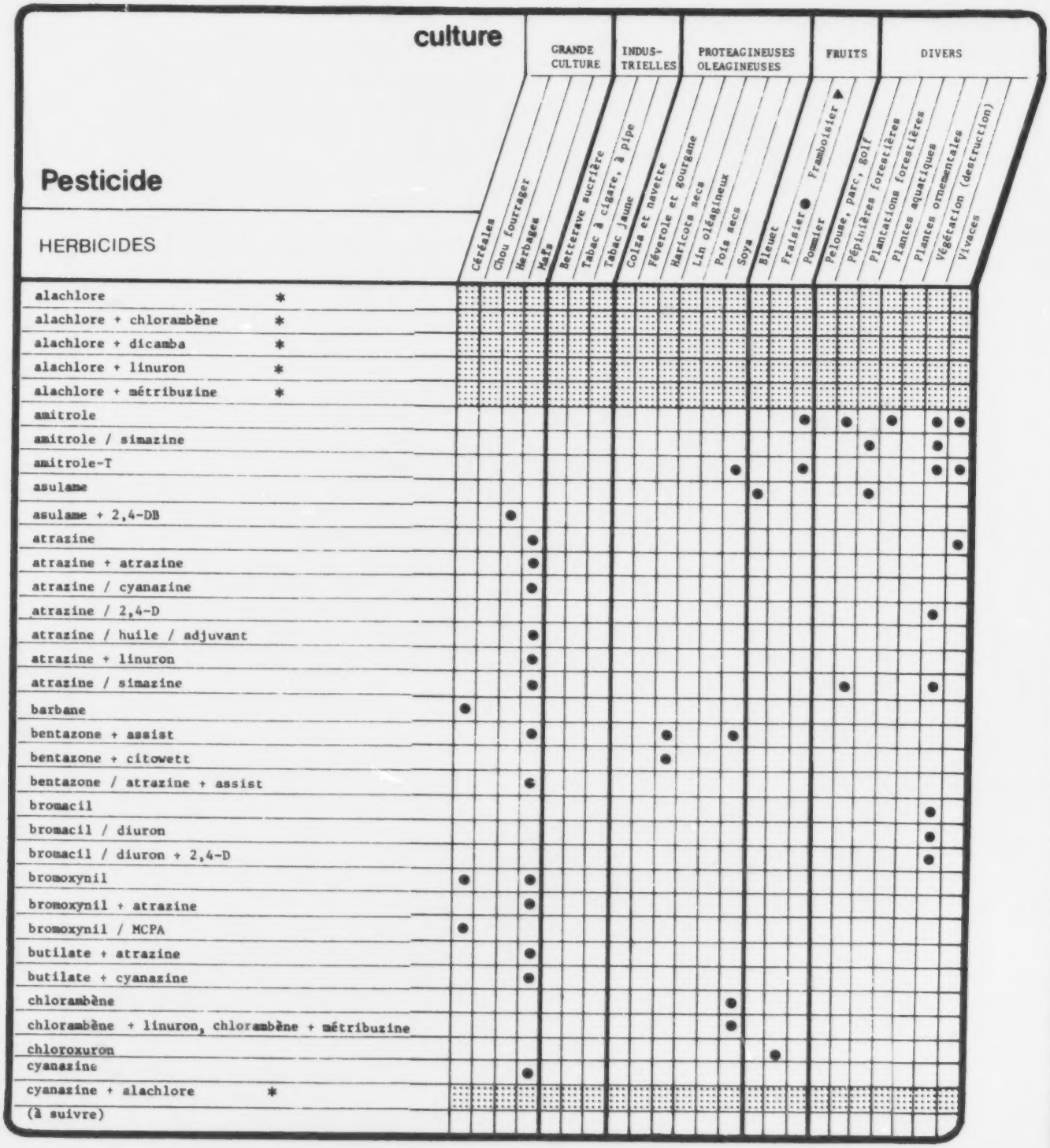

- ● : traitement en champ * L'alachlore (seul ou en mélange) n'est plus recommandé
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

Pesticide / culture	GRANDE CULTURE						INDUS-TRIELLES		PROTEAGINEUSES OLEAGINEUSES					FRUITS		DIVERS					
HERBICIDES	Céréales	Chou fourrager	Herbages	Maïs	Betterave sucrière	Tabac à cigare, à pipe	Tabac jaune	Colza et navette	Féverole et gourgane	Haricots secs	Lin oléagineux	Pois secs	Soya	Bleuet	Fraisier ● Framboisier ▲	Pommier	Pelouse, parc, golf	Pépinières forestières	Plantations forestières	Plantes aquatiques	Plantes ornementales	Végétation (destruction)	Vivaces
(suite)																							
cyanazine + dicamba																							
cyanazine / MCPA			●																				
cycloate	●																						
2,4-D					●																		
2,4-D / dicamba	●		●	●		●									▲ ●		●		●		●	●	
2,4-D + dicamba																	●				●	●	
2,4-D / mécoprop														●							●	●	
2,4-D / 2,4,5-T																	●						
dalapon																					●		
dalapon + adjuvant															●				■			●	
2,4-DB																						●	
2,4-DB + MCPA	●		●	●																			
desmédiphame			●																				
dicamba					●																		
dicamba / MCPA				●													●						
dichlobénil	●																						
dichlorprop / 2,4-D										●	●												
dichlorprop / 2,4-D + dicamba	●																				●	●	
diclofop-méthyl																					●		
diclofop-méthyl + bromoxynil	●		●		●			●		●	●												
difénamide	●																						
difénamide + simazine						●								●			●		●				
difenzoquat-méthyl sulfate																	●						
difenzoquat-méthyl sulfate + bromoxynil	●																●						
difenzoquat-méthyl sulfate + bromoxynil / MCPA	●																						
dinosèbe	●																						
diquat								●															
diuron	●																	●					
EPTC																		●					
EPTC + atrazine			●					●									●		●		●		
éthofumésate				●																			
éthofumésate + cycloate					●																		
éthofumésate + TCA					●																		
(à suivre)					●																		

- ● : traitement en champ
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

Pesticide / culture	GRANDE CULTURE					INDUS-TRIELLES		PROTEAGINEUSES OLEAGINEUSES					FRUITS			DIVERS						
HERBICIDES	Céréales	Chou fourrager	Herbages	Maïs	Betterave sucrière	Tabac à cigare, à pipe	Tabac jaune	Colza et navette	Féverole et gourgane	Haricots secs	Lin oléagineux	Pois secs	Soya	Bleuet	Fraisier ● Framboisier ▲	Pommier	Pelouse, parc, golf	Pépinières forestières	Plantations forestières	Plantes aquatiques	Plantes ornementales	Végétation (destruction)	Vivaces
(suite)																							
flamprop-méthyl	●																						
fluazifop-butyl + Agral 90			●		●																		
fosamine + surfactant non ionique																					●		
glyphosate	●		●	●	●							●			●		●				●		
hexazinone														●							●		
huile herbicide																							
hydrazide maléique																							
hydrazide maléique + chlorflurécol																							
linuron																							
linuron + MCPA												●		●									
MCPA	●																						
MCPA + dalapon	●		●								●												
MCPB										●													
MCPB / MCPA (15:1)			●																				
MCPB / MCPA (15:1) + dalapon											●												
mécoprop																							
mécoprop / 2,4-D / dicamba	●		●	●												●							
méfluidide																●					●	●	
																●					●		
métobromuron																							
métolachlore								●				●											
métolachlore / atrazine			●																				
métolachlore + atrazine			●																				
métolachlore + chlorobromuron			●																				
métolachlore + cyanazine			●																				
métolachlore + dicamba			●																				
métolachlore + métobromuron												●											
métolachlore + métribuzine												●											
métolachlore + monolinuron												●											
métribuzine												●											
monolinuron								●				●											
paraquat		●											●	▲	●	●		●		●			
paraquat / diquat																			●				
(à suivre)																							

- ● : traitement en champ
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

Pesticide / culture	GRANDE CULTURE				INDUS-TRIELLES			PROTEAGINEUSES OLEAGINEUSES					FRUITS		DIVERS						
HERBICIDES	Céréales	Chou fourrager	Herbages	Maïs	Betterave sucrière	Tabac à cigare, à pipe	Tabac Jaune	Colza et navette	Féverole et gourgane	Haricots secs	Lin oléagineux	Pois secs	Soya	Bleuet	Fraisier ● Framboisier ▲	Pommier	Pelouse, parc, golf	Pépinières forestières	Plantations forestières	Plantes aquatiques	Plantes ornementales	Végétation (destruction)	Vivaces
(suite)																							
paraquat + MCPB / MCPA																●							
paraquat / simazine														●	▲	●							
paraquat + simazine														●	▲					●			
pébulate					●	●	●																
phenmédiphame					●																		
phenmédiphame + desmédiphame					●																		
phenmédiphame + desmédiphame + endothall					●																		
piclorame																					●	●	
piclorame / 2,4-D																					●	●	
prométryne												●											
propyzamide				●										●							●		●
pyrazone + citowett plus					●																		
pyrazone + huile minérale légère					●																		
pyrazone + TCA					●																		
sethoxydime + assist					●							●											
siduron														●	▲	●		●		●			
simazine				●																			
sulfamate d'ammonium																					●	●	
sulfate de cuivre																					●	●	
TCA																							
tébuthiuron																					●	●	
terbacile																							
trifluraline																							
trifluraline + chlorambène	●	●				●	●	●		●	●			●	●	●		●		●			
trifluraline + métribuzine											●												
vernolate											●												
											●												

- ● : traitement en champ
- Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.
- Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	TOXICITE CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
alachlore	. $C_{14}H_{20}ClNO_2$	. Syst.		Attention
. Lasso EC	. Amide	. 148		- L'emploi de l'alachlore (seul ou en mélange) en pulvérisation aérienne et sur la pomme de terre n'est plus autorisé.
. Lasso II GR	. H			- L'alachlore (seul ou en mélange) n'est plus recommandé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.
	1 200 (a)	3 500 Lpn (a)	RF	*
alachlore + chlorambène	.	. Syst. + Sts. Syst.		Voir alachlore.
	.	.		
	. H + H			

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Li= Liquide, PE= Pastilles, PF= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SH= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION [2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE [3]	• MODE D'ACTION [4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE [5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE [7] CUTANEE [7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE [8] ABEILLE [9]		
alachlore + dicamba	. . . H + H	. Syst. + Cont. Syst. .		Voir alachlore.
alachlore + dinosèbe	. . . H + A, H, I, P	. Syst. + Cont. Ing. .		Voir alachlore.
alachlore + linuron	. . . H + H	. Syst. + Sts. Syst. .		Voir alachlore.
alachlore + métribuzine	. . . H + H	. Syst. + Syst. .		Voir alachlore.

alidochlore	. $C_8H_{12}ClNO$		. Cont.	Oignon (prélevée; postlevée)
. Randox	. Amide		. Insoluble	
EC, GR	. H			
	700 (a)	360 (a)	RM	*
alidochlore + chlorprophame	.		. Cont. + Syst.	Oignon (prélevée)
	.		.	
	. H + H, P			
amitrole	. $C_2H_4N_4$		. Syst.	Asperge établie (après dernière cueillette, postlevée)
. Amino-triazole	. Triazole		. 280 000	Pépinière forestière: (épinette seulement; 1ère, 2e, 3e ou 4e saison de croissance)
SP	. H, M			Plantes aquatiques (quenouilles, sagittaires)
. Amizol				Préparation du terrain (chiendent, mauvaises herbes vivaces)
SP	1 100 (a)		RF	*
				Vivaces (année précédant le semis ou la plantation, année du semis (traitement localisé))

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
amitrole / simazine	.	. Syst. / Inh. Sts. Syst.		Plantation forestière (automne précédant la plantation)
	.	.		Végétation herbacée (destruction)
	. H, M / Ag, H			
amitrole-T	. $C_2H_4N_4$	. Syst.		Asperge (après dernière cueillette, postlevée)
. Amitrol-T SN	. Triazole	. 280 000		Préparation du terrain (chiendent, mauvaises herbes vivaces)
. Cytrol SN	. H, M			Soya (présemis)
	1 100 (a)	RF	*	Végétation: Feuillus ligneux (destruction)
	Attention: Ne pas faire paître dans les endroits traités durant les 8 mois qui suivent l'application du produit pour la destruction des vivaces.			Vivaces (année précédant le semis ou la plantation, année du semis (haricot sec, soya et traitement localisé))
asulame	. $C_8H_{10}N_2O_4S$	. Syst.	-	Bleuetier nain (bleuetières indigènes)
. Asulox F SN	. Carbamate	. Très soluble		Plantation forestière (année précédant la plantation; post-plantation)
	. H			
	2 000 (a)	1 200 (c)	RN	*

asulame + 2,4-DB	. . . H + H	. Syst. + Syst. .		Herbages: Etablissement des prairies Légumineuses, en semis pur (postlevée)
atrazine . Aatrex SU, WP . Aatrex-Nine O WP . Atrazine SU, WP	. $C_8H_{14}ClN_5$. Triazine . H 1 750 (a)	. Sts. Syst. . 33 7 500 Lpn (a)	RN	Maïs (présemis, présemis incorporé, postlevée) *
atrazine + alachlore	. . . H + H	. Sts. Syst. + Syst. .		Voir alachlore.
atrazine / cyanazine . Blazine SU, WP	. . . H / H	. Sts. Syst. / Sts. Syst. .		Maïs (présemis incorporé, prélevée, postlevée) Maïs sucré (présemis incorporé, prélevée)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE[7] (DL 50 en mg/kg) / RISQUE[8] / ABEILLE[9]			
atrazine / 2,4-D . Primatol AP SU, WP	. . . H / H, P	. Sts. Syst. / Syst. .		Végétation herbacée (destruction)
atrazine / huile / adjuvant . Atra Plus SU . Atra-Mix SU	. . . H / A, H, I	. Syst. / Cont. .	-	Maïs (postlevée) Maïs sucré (postlevée)
atrazine + huile minérale légère ou adjuvant	. . . H + A, H, I	. Syst. + Cont. .		Maïs sucré (postlevée)
atrazine / linuron . Linazine WP	. . . H / H	. Sts. Syst. / Sts. Syst. .		Maïs (prélevée) Pas sur le maïs sucré

atrazine / simazine	.	. Sts. Syst. / Inh. Sts. Syst.		Maïs (présemis incorporé, prélevée, postlevée) Pépinière forestière (conifères: 3e ou 4e saison de croissance; postrepiquage) Végétation herbacée (destruction)
. Ekko	.	.		
WP	. H / Ag, H			
. Eramox				
WP				
barbane	. $C_{11}H_9Cl_2NO_2$	. Cont. Sts. Syst.	-	Blé (postlevée)
			-	Orge (postlevée)
. Carbyne	. Carbamate	. 11		
EC	. H			
	600 (a)	23 000 Lpn (b)	RF	
bensulide	. $C_{14}H_{24}NO_4PS_3$	. Sts.	-	Concombre (présemis)
. Bétasan	. Amide	. 25		
EC, GR	. H			
. Préfar				
EC	770 (a)	3 950 (a)	RM	

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Amt= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
bentazone . Basagran SN	. $C_{10}H_{12}N_2O_3S$. Diazine . H	. Cont. . 500	-	Pois verts (postlevée)
	1 100 (a)	2 500 (a)	RF	*
bentazone + Assist	. . . H	. Cont. .	- - - -	Haricots (postlevée) Haricots secs (postlevée) Maïs (postlevée) Maïs sucré (postlevée) Soya (postlevée)
bentazone + citowett	. . . H	. Cont. .		Haricots (postlevée) Haricots secs (postlevée)
bentazone + citowett Plus	. . . H	. Cont. .	-	Pois secs (postlevée)

bentazone / atrazine + Assist	.	. Cont. / Syst.	Maïs (postlevée) Maïs sucré (postlevée)
. Laddox + Assist	.	.	
SU	. H / H		
bromacil	. $C_9H_{13}BrN_2O_2$	. Sts. Syst.	Végétation herbacée (destruction)
. Hyvar LX	. Diazine	. 815	Végétation ligneuse (destruction)
SN, WP	. H		
. Hyvar X	5 200 (a)	RN *	
SP, WP			
bromacil / diuron	.	. Sts. Syst. / Sts. Syst.	Végétation herbacée (destruction)
. Krovar 1	.	.	Végétation ligneuse (destruction)
WP	. H / Ag, H		
bromacil / diuron + 2,4-D	.	. Sts. Syst. / Sts. Syst. + Syst.	Végétation herbacée (destruction)
	.	.	Végétation ligneuse (destruction)
	. H / Ag, H + H, P		

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
bromoxynil . Brominal EC . Pardner EC . Torch EC	. $C_7H_3Br_2NO$. Benzonitrile . H	. Cont. . 200	- - - -	Avoine (postlevée) Blé (postlevée) Maïs (postlevée) Orge (postlevée)
	120 (a)	2 000 Lpn (b)	RM	
bromoxynil + atrazine	. . . H + H	. Cont. + Sts. Syst. .		Maïs (postlevée)
bromoxynil / MCPA . Brominal Plus EC . Bromox EC . Buctril-M EC . Sabre EC	. . . H / H	. Cont. / Syst. .		Avoine (postlevée) Blé (postlevée) Orge (postlevée)

butilate . Sutan EC, GR, WP	. $C_{11}H_{23}NOS$. Thiocarbamate . H	. Sts. Syst. . 45			Ce produit est recommandé en mélange avec atrazine ou cyanazine sur maïs.
	4 000 (a)	2 000 Lpn (c)	RN	*	
butilate + atrazine	.	. Sts. Syst. + Sts. Syst.			Maïs (présemis incorporé) Maïs sucré (présemis incorporé)
	.	.			
	. H + H				
butilate + cyanazine	.	. Sts. Syst. + Sts. Syst.			Maïs (présemis incorporé) Maïs sucré (présemis incorporé)
	.	.			
	. H + H				
chlorambène . Amiben GR, SN	. $C_7H_5Cl_2NO_2$. Dérivé benzoïque . H	. Sts. Syst. . 700	- -		Asperge (semis; prélevée) Carotte (prélevée) Concombre (prélevée) Haricots (prélevée) Piment (postplantation)
	3 500 (a)	3 136 Lpn (a)	RN	*	(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
chlorambène (suite)			-	Plantes ornementales (postlevée)
			-	Soya (prélevée)
			-	Tomate (postplantation)
chlorambène / linuron	.	. Sts. Syst. / Sts. Syst.		Soya (prélevée)
. Amilon	.	.		
WP	. H / H			
chlorambène + métribuzine	.	. Sts. Syst. + Syst.		Soya (prélevée)
	.	.		
	. H + H			
chlorflurécol	. $C_{14}H_9ClO_3$	. Sts. Syst.		Ce produit est recommandé en mélange avec hydrazide maléique.
. Maintain CF-125	. Organo-chloré	. 20		
EC	. H, P			
	3 100 (a)	1 000 (b)	RN	

chlorflurécol + hydrazide maléique	.	. Sts. Syst. + Inh. Syst.		Pelouse
	.	.		
	. H, P			
chloroxuron	. $C_{15}H_{15}ClN_2O_2$	. Cont. Sts. Syst.	-	Fraisier (postplantation)
. Tenoran	. Urée	. 2,7		
WP	. H			
	3 700 (a) 10 000 (e) RN *			
chlorprophame	. $C_{10}H_{12}ClNO_2$	. Syst.	-	Epinard (prélevée)
			-	Laitue (prélevée)
. Chloro IPC	. Carbamate	. 88	-	Oignon (prélevée)
EC, GR	. H, P			
	1 200 (a) 10 200 Lpn (d) RN *			
chlorthal-diméthyl	. $C_{10}H_6Cl_4O_4$	. Sts.	1	Choux (postplantation)
			1	Oignon (prélevée)
			1	Poireau (prélevée)

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
chlorthal-diméthyl (suite)				
. Dacthal GR, WP	. Dérivé phtalique . H	. Insoluble		
	3 000 (a)	10 000 Lpn (c)	RN	
cyanamide d'hydrogène	. $HC{:}C{:}NH.(H_2O)_n$	. Cont.		Oignon (postlevée)
. Cyanamide liquide SN	. Inorganique . F, H	. 772 000		
	1 400 (a)			
cyanazine	. $C_9H_{13}ClN_6$	. Sts. Syst.		Maïs (prélevée, postlevée) Maïs sucré (prélevée)
. Bladex SU, WP	. Nitrile . H	. 171		
	149 (a)	1 200 (a)	RM	

cyanazine + alachlore	.	. Sts. Syst. + Syst.		Voir alachlore.
	.	.		
	. H + H			
cyanazine + dicamba	.	. Sts. Syst. + Cont. Syst.		Maïs (prélevée) Pas sur le maïs sucré Ce mélange n'est plus recommandé par la compagnie dans le maïs (postlevée).
	.	.		
	. H + H			
cyanazine / MCPA	.	. Sts. Syst. / Syst.		Céréales (postlevée)
. Blagal	.	.		
SN	. H / H			
cycloate	. $C_{11}H_{21}NOS$	. Sts. Syst.	-	Betterave potagère (présemis)
			-	Betterave sucrière (présemis)
. Ro-Neet	. Carbamate	. 100	-	Epinard (présemis)
EC, GR	. H			
	3 160 (a)	4 640 Lpn (c)	RF	

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Li= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] CUTANEE[7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
2,4-D	. $C_8H_6Cl_2O_3$	. Syst.	5	Asperge (postlevée, après cueillette)
. 2,4-D	. Aryloxyacide	. 600	-	Céréales (postlevée)
DU, EC, SN, SO	. H, P			Fraisier (année de la récolte; rénovation)
	375-700 (a) 1 500 (a)	RM	*	Framboisier (année suivant la plantation; pas durant la floraison)
	. Eau de consommation (tolérance) 0,10 mg/l			Herbages: Mil de semence (postlevée) Pâturages (rénovation) Pâturages de graminées (postlevée) Prairies de graminées (postlevée)
				Maïs (postlevée)
				Maïs sucré (postlevée)
				Pelouse, parc, golf (pissenlit, plantain, etc.)
				Plantes aquatiques (joncs, nénuphar, quenouille, sagittaire, scirpes)
				Tabac jaune (postlevée dans le seigle)
				Végétation: Feuillus (destruction)
				Vivace (herbe à la puce; année du semis (traitement localisé))

2,4-D / dicamba . Banvel GR, SN . Dycleer SN	. . . H, P / H	. Syst. / Cont. Syst. .	Pelouse, parc, golf (mauvaises herbes à feuilles larges) Végétation: Conifères (destruction) Feuillus (destruction) Vivace (herbe à la puce; année du semis (traitement localisé))
2,4-D + dicamba	. . . H, P + H	. Syst. + Cont. Syst. .	Bleuetier nain (bleuetières indigènes) Végétation: Feuillus ligneux (destruction) Vivace (herbe à la puce; année du semis (traitement localisé))
2,4-D / mécoprop . Compitox Plus SN . Mecoturf SN . Super Compitox SN	. . . H, P / H	. Syst. / Sts. Syst. .	Pelouse, parc, golf (mauvaises herbes à feuilles larges)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
2,4-D / piclorame	.	. Syst. / Sts. Syst.		Végétation:
. Tordon 101	.	.		Conifères (destruction)
SN	. H, P / H, P			Feuillus (destruction)
				Feuillus ligneux (destruction)
2,4-D / 2,4,5-T	.	. Syst. / Syst.		Végétation:
. Brushkill	.	.		Feuillus (destruction)
EC	. H, P / H, P			
. Brushkiller				
EC				
. Estemine-brushkiller				
EC				
dalapon	. $C_3H_3Cl_2O_2Na$	. Syst.		Année précédant la culture (général)
. Basfapon	. Organo-chloré	. Soluble	15	Asperge (plantation établie)
SP	. H			Plantes aquatiques (quenouille, sagittaire)
	970 (a)	2 000 Lpn (d)	RN	7 Pomme de terre (variétés à peau blanche seulement; préparation)
				1 Pommier (de plus de 4 ans)
				Vivaces (année précédant le semis, année du semis (asperge, pomme de terre))

dalapon + adjuvant	. . . H	. Syst. .		Vivace (chiendent; année précédant le semis)
dalapon + métribuzine	. . . H + H	. Syst. + Syst. .		Pomme de terre (préplantation, prélevée)
2,4-DB . Embutox EC	. $C_{10}H_{10}Cl_2O_3$. Aryloxyacide . H 700 (a) 800 (a) RF	. Syst. . 46	- -	Céréales (postlevée) Herbages: Légumineuses avec céréales (postlevée de la céréale) Légumineuses en semis pur (postlevée) Prairies (établissement) Maïs (postlevée) Maïs sucré (postlevée)
2,4-DB + MCPA	. . . H + H	. Syst. + Syst. .		Herbages: Légumineuses avec céréales (postlevée de la céréale) Légumineuses en semis pur (postlevée) Prairies (établissement; postlevée)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[6] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
desmédiphame	. $C_{16}H_{16}N_2O_4$	. Syst.	-	Betterave sucrière (postlevée)
. Bétanex	. Carbamate	. Peu soluble		
EC	. H			
	9 600 (a)	10 000 Lpn (a)	RN	*
dicamba	. $C_8H_6Cl_2O_3$	. Cont. Syst.	-	Céréales (postlevée)
			-	Maïs (postlevée; pas sur le maïs sucré)
. Banvel	. Dérivé benzoïque	.		
GR, SN	. H			Pelouse, parc, golf (renoué des oiseaux)
. Dycleer				
PE, SN	1 040 (a)	10 000 Lpn (d)	RN	*
dicamba / MCPA	.	. Cont. Syst. / Syst.		Céréales (postlevée)
. Dyvel	.	.		
SN	. H / H			

dichlobénil	. $C_7H_3Cl_2N$	. Sts. Syst.	-	Bleuetier en corymbe (année de la plantation et années subséquentes)
. Casoron	. Benzonitrile	. 18		
GR	. H		-	Framboisier (tard à l'automne)
			-	Pommier (établi depuis un an)
	2 710 (a)	1 350 Lpn (a) RN	*	
dichlorprop	. $C_9H_8Cl_2O_3$	. Syst.		Ce produit est recommandé en mélange avec 2,4-D. Il est couramment appelé 2,4-DP.
	. Aryloxypropionique	. 350		
	. H			
	400 (c)	800 (c) RF	*	
dichlorprop / 2,4-D	.	. Syst. / Syst.		Blé (postlevée)
. Désormone	.	.		Orge (postlevée)
EC	. H / H, P			Végétation:
. Diphénoprop				Feuillus (destruction)
EC				Feuillus ligneux (destruction)
. Estaprop				Souches de feuillus ligneux (destruction)
EC				Vivace (herbe à la puce; année du semis (traitement localisé))
. Silvaprop				
EC				

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
dichlorprop / 2,4-D + dicamba	.	. Syst. / Syst. + Cont. Syst.		Végétation: Conifères (destruction) Feuillus (destruction) Feuillus ligneux (destruction)
	.	.		
	. H / H, P + H			
diclofop-méthyl	. $C_{16}H_{14}Cl_2O_4$	. Sts. Syst.	-	Betterave sucrière (postlevée)
			-	Blé (postlevée)
. Hoe-Grass	. Aryloxyacide	. 50	-	Carotte (postlevée)
			-	Haricots (postlevée)
EC	. H			Herbages: Légumineuses avec céréales (postlevée de la céréale; blé et orge) Prairies (établissement)
	580 (a)	5 000 (b)	RF	*
			-	Oignon (postlevée)
			-	Orge (postlevée)
			-	Panais (postlevée)
			-	Pois secs (postlevée)
			-	Pois verts (postlevée)
			-	Pomme de terre (levée et postlevée hâtive)
			-	Soya (postlevée)

diclofop-méthyl + bromoxynil	.	. Sts. Syst. + Cont.	- -	Blé (postlevée) Orge (postlevée)
	. . H + H	.		
difénamide . Enide WP	. $C_{16}H_{17}NO$. Amide . H	. Cont. Sts. . 261	1 - -	Fraisier (année de la plantation; été, automne) Pépinière forestière conifères (postsemis) Piment (postplantation) Plantes ornementales Tabac jaune (postplantation) Tomate (postplantation)
	1 373 (c)	800 (c)	RF	
difénamide + simazine	.	. Cont. Sts. + Inh. Sts. Syst.		Pépinière forestière conifères (2e saison de croissance)
	. . H + Ag, H	.		
difenzoquat-méthyl sulfate . Avenge SN, SP	. $C_{18}H_{20}N_2O_4S$. Pyrazolium . H	. Cont. Syst. . Soluble	- -	Blé (postlevée) Orge (postlevée)
	470 (a)	3 540 Lpn (a)	RM	*

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Li= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] CUTANEE[7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
difenzoquat-méthyl sulfate + bromoxynil	.	. Cont. Syst. + Cont.		Orge (postlevée)
	.	.		
	. H + H			
difenzoquat-méthyl sulfate + bromoxynil / MCPA	.	. Cont. Syst. + Cont. / Syst.		Blé (postlevée) Orge (postlevée)
	.	.		
	. H + H / H			
dinitramine . Cobex EC	. $C_{11}H_{13}F_3N_4O_4$. Composé phénolique . H	. Cont. . 1,1		Ce produit n'est plus homologué dans le chou, oignon, piment, tomate (préplantation), pois sec en semis pur, pois vert et soya (présemis).
	3 000 (c)	6 800 Lpn (c)	RN	

dinosèbe . Dytop SN . Potato top killer EC . Premerge SN . Sinox PE EC, SN	. $C_{10}H_{12}N_2O_5$. Phénol . A, H, I, P	. Cont. Ing. . 52 25 (a) 80 (a) RE *	- -	Haricots (prélevée) Pomme de terre (prélevée; défanant)
dinosèbe + dalapon	. . . A, H, I, P + H	. Cont. Ing. + Syst. .		Pomme de terre (variétés à peau blanche; prélevée)
dinosèbe + huile diésel	. . . A, H, I, P + A, I, H	. Cont. Ing. + Cont. .	-	Pomme de terre (défanant)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Li= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
dinosèbe / naptalame	.	. Cont. Ing. / Cont. Sts. Syst.	-	Concombre (prélevée)
. Dyanap	.	.		
L1	. A, H, I, P / H, P			
diquat	. $C_{12}H_{12}N_2^{++}$	. Cont. Syst.		Avoine (postlevée) Plantes aquatiques (élodée, lenticule, myriophylle, nénuphar, potamots, utriculaire)
. Réglone	. Dipyridile	. 70		
SN	. H, P			
	231 (a)		RM	*
	. Eau de consommation (tolérance) 0,050 mg/1			
			-	Pomme de terre (défanant)
diuron	. $C_9H_{10}Cl_2N_2O$	. Sts. Syst.		Asperge établie (prélevée) Plantes aquatiques (algues)
. Diurex	. Urée	. 42		
WP	. Ag, H			
. Karmex	437 (a)		RN	*
WP				

endothall	. $C_8H_{10}O_5$	. Sts.			Ce produit est recommandé en mélange avec phenmédiphame et desmédiphame.
. Des-I-Cate	. Dérivé phtalique	. 100 000			
EC, SN	. H				
	38 (a)	10 Lpn (c)	RM	*	
EPTC	. $C_9H_{19}NOS$	. Sts.		-	Haricots (présemis)
					Herbages:
. Eptam	. Carbamate	. 370			Légumineuses en semis pur (présemis incorporé)
EC, GR	. H				Prairies (établissement)
	1 630 (a)	1 460 Lpn (a)	RM	*	- Lin oléagineux (année précédant le semis)
					Pépinière forestière (présemis ou prérepiquage)
					Plantes ornementales
				-	Pomme de terre (préplantation)
					Vivace (chiendent; année du semis (pomme de terre))
EPTC + atrazine	.	. Sts. + Sts. Syst.			Maïs (présemis incorporé)
	.	.			Maïs sucré (présemis incorporé)
	. H + H				

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
EPTC + linuron	. . . H + H	. Sts. Syst. + Sts. Syst. .		Pomme de terre (préplantation)
EPTC + métribuzine	. . . H + H	. Sts. Syst. + Syst. .		Pomme de terre (préplantation)
EPTC + prométryne	. . . H + H	. Sts. Syst. + Syst. .		Pomme de terre (préplantation)
éthofumésate . Nortron EC	. $C_{13}H_{18}O_5S$. Benzofurannes . H	. Syst. . 110	-	Betterave sucrière (présemis)
	6 400 (c)	1 440 (c)	RN	*

éthofumésate + cycloate	. . . H + H	. Syst. + Sts. Syst. .	-	Betterave sucrière (présemis)
éthofumésate + TCA	. . . H + H	. Syst. + Cont. Sts. Syst. .	-	Betterave sucrière (présemis)
flamprop-méthyl . Mataven SN	. $C_{17}H_{15}ClFNO_3$. Aryloxyacide . H 1 752 (b) 2 800 (b)	. Syst. . Peu soluble	-	Blé (postlevée)
fluazifop-butyl . Fusilade EC	. $C_{19}H_{20}O_4NF_3$ . . H 3 328 (e) 6 050 (e)	. Syst. . 2	-	Betterave sucrière (postlevée; fendillement du sol) Herbages: Légumineuses en semis pur (postlevée) Prairies (établissement) (à suivre) *

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
fluazifop-butyl (suite)			-	Pomme de terre (levée et postlevée hâtive) Ce produit est recommandé en mélange avec Agral 90.
fosamine . Krénite SN	. $C_3H_8NO_4P$. Organo-phosphoré . H	. Syst. . Soluble		Végétation: Conifères (destruction) Feuillus (destruction) Ce produit est recommandé en mélange avec un surfactant non ionique.
	10 200 (b)	1 683 Lpn (b)		
glyphosate . Roundup SN	. $C_3H_8NO_5P$. Aminoacide . H	. Syst. . 12 000	- -	Année précédant le semis ou la plantation (général) Asclépiade Betterave sucrière (présemis) Céréales (présemis ou à l'automne contre le chiendent)
	4 320 (a)	7 940 Lpn (c)	RN	* - Herbages: Légumineuses avec céréales (présemis) Légumineuses en semis pur (prélevée)

(à suivre)

glyphosate (suite)		Légumineuses établies (postlevée)
		Mil de semence (postlevée)
		Pâturages (rénovation)
		Pâturages de graminées (postlevée)
		Prairies de graminées (postlevée)
	-	Maïs (présemis ou à l'automne contre le chiendent)
		Pelouse, parc, golf (renouvellement)
		Plantations forestières (année précédant la plantation, préparation du terrain, dégagement des conifères)
	-	Pomme de terre (préplantation)
		Pommier (printemps ou après le fauchage)
		Préparation du terrain
	-	Soya (présemis; traitement localisé)
		Tabac à pipe et à cigare (année précédant la plantation)
		Végétation:
		Feuillus ligneux (destruction)
		Herbacée (destruction)
		Ligneuse (destruction)
		Vivaces (année précédant le semis ou la plantation, année du semis (traitement localisé))

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpo). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
hexazinone	. $C_{12}H_{20}N_4O_2$	. Cont. Syst.		Bleuetier nain (bleuetières indigènes)
. Velpar SP	. Triazine	. 330		
	. H			
	1 090 (c)	5 278 Lpn (c)		
huile herbicide	.	. Cont.	-	Carotte (postlevéc)
. Huile herbicide EC, L1	.	. Insoluble	-	Oignon (prélevée) Panais (postlevée)
	. A, I, H			Pépinière forestière (conifères, sauf mélèze; lère, 2e, 3e ou 4e saison de croissance)
	10 000 (d)			
hydrazide maléique	. $C_4H_4N_2O_2$	. Inh. Syst.		Conifères
. MH 30 SN	. Diazine	. Soluble	50	Feuillus Pelouse, parc, golf Pomme de terre
	. H, P			
. Slo-Gro SN	3 800 (a)	RN		Ce produit est aussi recommandé en mélange avec chlorflurécol pour la pelouse.

ioxynil	. $C_7H_3I_2NO$	. Cont.	-	Oignon (postlevée)
			-	Poireau (postlevée)
. Totril	. Benzonitrile	. 50		
EC	. H			
	110 (a)	210 (c)	RM	
linuron	. $C_9H_{10}Cl_2N_2O_2$	. Sts. Syst.	-	Asperge établie (prélevée)
			-	Carotte (prélevée, postlevée)
. Afolan	. Urée	. 75		Céleri (postplantation)
EC, SU	. H		-	Maïs (postlevée)
			-	Panais (prélevée, postlevée)
. Lorox	1 500 (a)	RN *	-	Pomme de terre (prélevée)
WP			-	Pommier (arbres établis depuis 10 ans)
. Lorox L			-	Soya (prélevée)
SN				Vivace (prêle; année du semis (traitement localisé))
linuron + MCPA	.	. Sts. Syst. + Syst.		Céréales (postlevée)
	.	.		
	. H + H			

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Li= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] CUTANEE[7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE[8]	ABEILLE[9]	
MCPA . MCPA EC, SN . Méthoxone SN	. $C_9H_9ClO_3$. Aryloxyacide . H 700 (c)	. Syst. . 825 RF	* -	Céréales (postlevée) Herbages: Mil de semence (postlevée) Pâturages (rénovation) Pâturages de graminées (postlevée) Prairies de graminées (postlevée) Pois verts (postlevée) Pois secs (postlevée) Pois secs en mélange avec des céréales (postlevée) Vivace (prêle; année du semis (traitement localisé))
MCPA + dalapon	. . . H + H	. Syst. + Syst. .		Lin oléagineux (postlevée)
MCPB . Tropotox SN	. $C_{11}H_{13}ClO_3$. Aryloxyacide . H 680 (a)	. Syst. . 44 RF	- -	Céleri (année précédant le semis) Pois verts (postlevée) Vivaces (année du semis; traitement localisé)

MCPB / MCPA (15:1)	.	. Syst. / Syst.	Céréales (postlevée) Herbages: Légumineuses avec céréales (postlevée de la céréale) Légumineuses en semis pur (postlevée) Prairies (établissement; postlevée) Pois secs (postlevée) Pois secs en mélange avec des céréales (postlevée) Pois verts (postlevée)
. Tropotox plus 64	.	.	
SN	. H / H		
mécoprop	. $C_{10}H_{11}ClO_3$	. Sts. Syst.	Pelouse, parc, golf (oxalide, stellaire, trèfle blanc, etc.; postlevée)
. Compitox	. Aryloxyacide	. 620	
SN	. H		
. Mécoturf	650-1 060 RF		
EC	(a)		
mécoprop / 2,4-D / dicamba	.	. Sts. Syst. / Syst. / Cont. Syst.	Céréales (postlevée) Maïs (postlevée) Herbages: Mil de semence (postlevée) Pâturages (rénovation)
. Killex	.	.	
SN	. H / H, P / H		
. Kil-Mor			
SN			

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Li= Liquide, PE= Pastilles, PF= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SH= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
mécoprop / 2,4-D / dicamba (suite)				Pâturages de graminées (postlevée) Prairies de graminées (postlevée) Pelouse, parc, golf (postlevée) Végétation: Feuillus ligneux (destruction) Vivace (herbe à la puce; année du semis (traitement localisé))
méfluidide . Embark SN	. $C_{11}H_{13}F_3N_2O_3S$. Carbamate . H, P	. Syst. . 180		Pelouse, parc, golf
	4 000 (a)	4 000 (b)	RF	
métobromuron	. $C_9H_{11}BrN_2O_2$	. Sts. Syst.	- -	Haricots (prélevée) Soya (prélevée)

(à suivre)

métobromuron (suite)

. Patoran SU, WP	. Urée . H	.	330		
	2 000 (a)	10 200 Lpn (c)	RN	*	
métolachlore	. $C_{15}H_{22}ClNO_2$	. Sts.		-	Maïs (présemis incorporé)
				-	Pomme de terre (préplantation, prélevée)
. Dual 960 EC	. Amide . H	.	330		
	2 780 (a)	3 170 (b)	RF	*	
métolachlore / atrazine	.	. Sts. / Sts. Syst.			Maïs (présemis incorporé, prélevée)
. Primextra SU	. . H / H	.			Maïs sucré (présemis incorporé, prélevée)
métolachlore + atrazine	.	. Sts. + Sts. Syst.			Maïs (présemis incorporé, prélevée)
	. . H + H	.			Maïs sucré (présemis incorporé, prélevée)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Li= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
métolachlore + cyanazine	.	. Sts. + Sts. Syst.		Maïs (présemis incorporé, prélevée)
	.	.		Maïs sucré (présemis incorporé, prélevée)
	. H + H			
métolachlore + dicamba	.	. Sts. + Cont. Syst.		Maïs (prélevée)
	.	.		
	. H + H			
métolachlore + linuron	.	. Sts. + Sts. Syst.		Pomme de terre (préplantation et prélevée)
	.	.		
	. H + H			
métolachlore + métobromuron	.	. Sts. + Sts. Syst.		Pomme de terre (préplantation et prélevée)
	.	.		Soya (prélevée)
	. H + H			

métolachlore + métribuzine	. . . H + H	. Sts. + Syst. .		Pomme de terre (préplantation et prélevée) Soya (prélevée)
métolachlore + monolinuron	. . . H + H	. Sts. + Syst. .		Pomme de terre (préplantation et prélevée) Soya (prélevée)
métribuzine	. $C_8H_{14}N_4OS$	. Syst.	-	Asperge établi (prélevée, postlevée)
. Lexone	. Triazine	. 1 200	0,5	Pomme de terre (prélevée, levée)
GR, SU, WP	. H		-	Soya (prélevée)
. Lexone DF	2 200 (a)	2 000 (a) RN *	-	Tomate (postplantation)
WP				
. Sencor				
SG, SU, WP				
métribuzine + paraquat	. . . H + H, P	. Syst. + Cont. Inh. Syst. .		Pomme de terre (prélevée)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] CUTANEE[7] RISQUE[8] ABEILLE[9] (DL 50 en mg/kg)			
monolinuron . Afesin EC	. $C_9H_{11}ClN_2O_2$. Urée . H	. Syst. . 580	- -	Haricots (prélevée) Pomme de terre (prélevée)
	1 800 (a) RN *			
monolinuron + paraquat	. . . H + H, P	. Syst. + Cont. Inh. Syst. .		Pomme de terre (prélevée)
naptalame . Alanap SN	. $C_{18}H_{13}NO_3$. Dérivé phtalique . H, P	. Cont. Sts. Syst. . 200		Ce produit est recommandé en mélange avec dinosèbe.
	8 200 (a) RN *			

paraquat . $C_{12}H_{14}N_2^{++}$. Cont. Inh. Syst.

. Gramoxone . Ammonium quaternaire . Soluble

SN . H, P

57-141 (a)	80 (a)	RM	*

. Eau de consommation (tolérance) 0,0070 mg/l

	Asperge (année du semis; prélevée)
	Asperge établie (avant la sortie des turions ou après la dernière coupe)
	Bleuetier en corymbe (année de la plantation et années subséquentes)
	Bleuetier nain (plantations intensives; année de la plantation)
-	Carotte (semis différé)
-	Concombre (semis différé)
-	Epinard (semis différé)
	Framboisier (année de la plantation)
	Herbages:
	Légumineuses établies (postlevée)
	Pâturages (rénovation)
-	Laitue (semis différé)
-	Oignon (prélevée)
-	Panais (semis différé)
	Pelouse, parc, golf (renouvellement)
	Plantes aquatiques (graminées, quenouille, sagittaire, scirpes)
-	Pomme de terre (levée et postlevée hâtive)

(à suivre)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] CUTANEE[7] (DL 50 en mg/kg)	RISQUE[8] ABEILLE[9]		
paraquat (suite)			-	Pommier (mauvaises herbes en pleine croissance, année de la plantation et années subséquentes)
			-	Rutabaga (semis différé)
				Végétation: Conifères (destruction) Feuillus (destruction) Herbacée (destruction)
paraquat / diquat	.	. Cont. Inh. Syst. / Cont. Syst.		Plantes ornementales (mauvaises herbes à feuilles larges et graminées)
. Weedrite GR	.	.		
GR	. H, P / H, P			
paraquat + MCPB / MCPA	.	. Cont. Inh. Syst. + Syst. / Syst.		Pommier (mauvaises herbes en pleine croissance, année de plantation et années subséquentes)
	.	.		
	. H, P + H / H			

paraquat / simazine	.	. Cont. Inh. Syst. / Inh. Sts. Syst.	Asperge (plantations établies; prélevée) Bleuetier en corymbe (années suivant la plantation) Framboisier (année suivant la plantation) Plantes ornementales (mauvaises herbes à feuilles larges et graminées) Pommier (après le départ de la végétation)
. Terraklène GR, SU	. . H, P / Ag, H	.	
paraquat + simazine	.	. Inh. Sts. Syst. + Cont. Inh. Syst.	Asperge établie (prélevée) Bleuetier en corymbe (années suivant la plantation) Framboisier (année après la plantation) Pelouse Plantes ornementales Pommier (après le départ de la végétation) Ces produits sont aussi commercialisés en mélange sous le nom de Terraklène (GR) (SU).
	. . Ag, H + H, P	.	

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Li= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
pébulate . Tillam EC	. $C_{10}H_{21}NOS$. Carbamate . H	. Sts. . 60	- - - -	Betterave potagère (présemis) Betterave sucrière (présemis) Tabac jaune, à pipe et à cigare (préplantation) Tomate (préplantation)
	1 120 (a)	2 936 Lpn (c)	RM	
phenmédiphame . Bétanal EC	. $C_{16}H_{16}N_2O_4$. Carbamate . H	. Syst. . 10	-	Betterave sucrière (postlevée)
	8 000 (a)	4 000 (c)	RN	*
phenmédiphame + desmédiphame	. . . H + H	. Syst. + Syst. .		Betterave sucrière (postlevée)
phenmédiphame + desmédiphame + endothall	. . . H + H + H	. Syst. + Syst. + Sts. .		Betterave sucrière (postlevée)

piclorame	. $C_6H_3Cl_3N_2O_2$	. Sts. Syst.			Végétation: Conifères (destruction) Feuillus (destruction)
. Tordon	. Dérivé picolinique	. 430			
PE, SN	. H, P				
	3 750 (a)	RN	*		
	. Eau de consommation (tolérance) 0,0010 mg/l				
piclorame / 2,4-D	.	. Sts. Syst. / Syst.			Végétation: Conifères (destruction) Feuillus (destruction) Feuillus ligneux (destruction) Souches de feuillus ligneux (destruction)
. Tordon 101	.	.			
SN	. H, P / H, P				
prométryne	. $C_{10}H_{19}N_5S$	. Syst.		-	Carotte (prélevée)
				-	Céleri (postplantation)
. Gésagard	. Triazine	. 48		-	Panais (prélevée)
WP	. H			-	Pois secs en semis pur (prélevée)
	2 100 (a)	3 100 (c)	RN *	-	Pois verts (prélevée)
				-	Pomme de terre (prélevée et postlevée)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Li= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE[7] / RISQUE[8] / ABEILLE[9]			
prométryne + huile minérale légère	.	. Syst. + Cont.		Pomme de terre (prélevée)
	.	.		
	. H + A, I, H			
propyzamide	. $C_{12}H_{11}Cl_2NO$	. Cont. Sts. Syst.	-	Bleuetier nain (plantations intensives; année de la plantation)
. Kerb	. Amide	. 15		
WP	. H		-	Herbage: Légumineuses en semis pur (postlevée); Prairies (établissement; postlevée)
	5 620 (a) / 3 160 Lpn (c) / RN / *			Plantes ornementales (postlevée)
				Pommier (à l'automne; sous arbres établis seulement)
				Vivace (chiendent; année du semis (luzerne, lotier))
pyrazone	. $C_{10}H_8ClN_3O$	. Cont. Syst.		Ce produit est recommandé en mélange avec un adjuvant (citowett plus, huile minérale légère), TCA.
. Pyramine	. Diazine	. 400		
SU, WP	. H			
	3 030 (a) / RN			

pyrazone + citowett plus	.	. Cont. Syst.	-	Betterave potagère (postlevée)
			-	Betterave sucrière (postlevée)
	.	.		
	. H			
pyrazone + huile minérale légère	.	. Cont. Syst. + Cont.	-	Betterave potagère (postlevée)
			-	Betterave sucrière (postlevée)
	.	.		
	. H + A, H, I			
pyrazone + TCA	.	. Cont. Syst. + Cont.	-	Betterave potagère (prélevée)
		Sts. Syst.	-	Betterave sucrière (présemis, prélevée)
	.	.		
	. H + H			
sethoxydime	. $C_{17}H_{29}NO_3S$	. Cont. Syst.	-	Betterave sucrière (postlevée)
			-	Soya (postlevée)
. Poast	.	. 24,5		Pour ces cultures, le produit doit être utilisé en mélange avec un adjuvant (sethoxydime + Assist).
EC	. H			
	2 676 (f)	5 000 (f)		*

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg) / CUTANEE[7] / RISQUE[8] / ABEILLE[9]			
simazine	. $C_7H_{12}ClN_5$	. Inh. Sts. Syst.	-	Asperge établie (prélevée)
. Princep	. Triazine	. 5		Bleuetier en corymbe (années suivant la plantation)
GR, SG, WP	. Ag, H			Framboisier (année suivant la plantation)
. Simadex	5 000 (a) / 3 000 Lpn (c) / RN			Herbages:
SU				Légumineuses en semis pur (postlevée)
. Simazine				Prairies (établissement; postlevée)
WP				Pépinière forestière:
. Simmaprim				Conifères (3e ou 4e année de croissance et postrepiquage)
WP				Sapin baumier (2e saison de croissance)
				Plantes aquatiques (algues)
			-	Pommier (plantation d'un an ou plus)
				Végétation herbacée (destruction)
sulfamate d'ammonium	. $H_6N_2O_3S$	. Sts. Syst.		Végétation:
. Ammate X-NI	. Inorganique	. Soluble		Feuillus ligneux (destruction)
SN	. H			Souches de feuillus ligneux (destruction)
	1 600 (a) / RN / *			Vivace (herbe à la puce; année du semis (traitement localisé))

sulfate de cuivre	. $CuSO_4.5H_2$	. Cont. Erad. Prot.		Plantes aquatiques (algues)
. Blue Stone	. Inorganique	. 316		
SP	. Ag, F, H			
	300 (a)	RM	*	
2,4,5-T	. $C_8H_5Cl_3O_3$	. Syst.		Ce produit est recommandé en mélange avec 2,4-D.
. 2,4,5-T	. Aryloxyacide	. 238		
EC	. H, P			
	500 (c)	RM	*	
TCA	. $C_2HCl_3O_2$	. Cont. Sts. Syst.		Végétation: Conifères (destruction) Vivace (chiendent; année précédant le semis)
. TCA 94	. Organo-chloré	. 1 200 000		
SP	. H			
. TCA sodium				
SG, SN	3 320 (a)	RN		

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Li= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
tébuthiuron . Herbec PE . Spike GR, PE, WP	. $C_9H_{16}N_4OS$. Urée . H	. Sts. . 2 500		Végétation: Conifères (destruction) Feuillus (destruction) Herbacée (destruction) Ligneuse (destruction)
	644 (a)	200 Lpn (c)	RF	
terbacile . Sinbar WP	. $C_9H_{13}ClN_2O$. Diazine . H	. Sts. .		Bleuetier nain (plantations intensives; année suivant la plantation) Fraisier (année de la plantation: été, automne; année de la récolte: tôt au printemps, automne)
	5 000 (b)	5 000 (c)	RN	*
			-	Pommier (de plus de 3 ans) Vivaces (présemis)
trifluraline . Tréflan EC, GR	. $C_{13}H_{16}F_3N_3O_4$. Toluidine . H	. Cont. Sts. . 1	-	Aubergine (préplantation)
			0,5	Carotte (présemis)
			-	Chou (préplantation)
			-	Chou-fleur (préplantation)
				Chou fourrager (présemis incorporé)
	500 (a)	2 000 Lpn (c)	RN	*

(à suivre)

trifluraline (suite)			- Colza (présemis) - Féverole (présemis) - Gourgane (présemis) - Haricots (présemis) Herbages: Légumineuses en semis pur (présemis incorporé) Prairies (établissement; présemis incorporé) - Navette (présemis) Panais (présemis) Pépinière forestière (conifères; prérepiquage) - Piment (préplantation) Plantes ornementales - Pois secs en semis pur (présemis) - Pois verts (présemis) - Rutabaga (présemis) - Soya (présemis) - Tomate (préplantation)
trifluraline + chlorambène	. . . H + H	. Cont. Sts. + Sts. Syst. .	Soya (présemis)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

HERBICIDES

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
trifluraline + métribuzine	.	. Cont. Sts. + Syst.		Soya (présemis) Tomate (préplantation; sol minéral seulement)
	.	.		
	. H + H			
vernolate	. $C_{10}H_{21}NOS$	. Sts. Syst.	-	Soya (présemis)
. Vernam	. Carbamate	. 90		
EC	. H			
	1 470 (a)	4 640 Lpn (c)	RM	

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

PESTICIDES RECOMMANDÉS

Pesticides divers

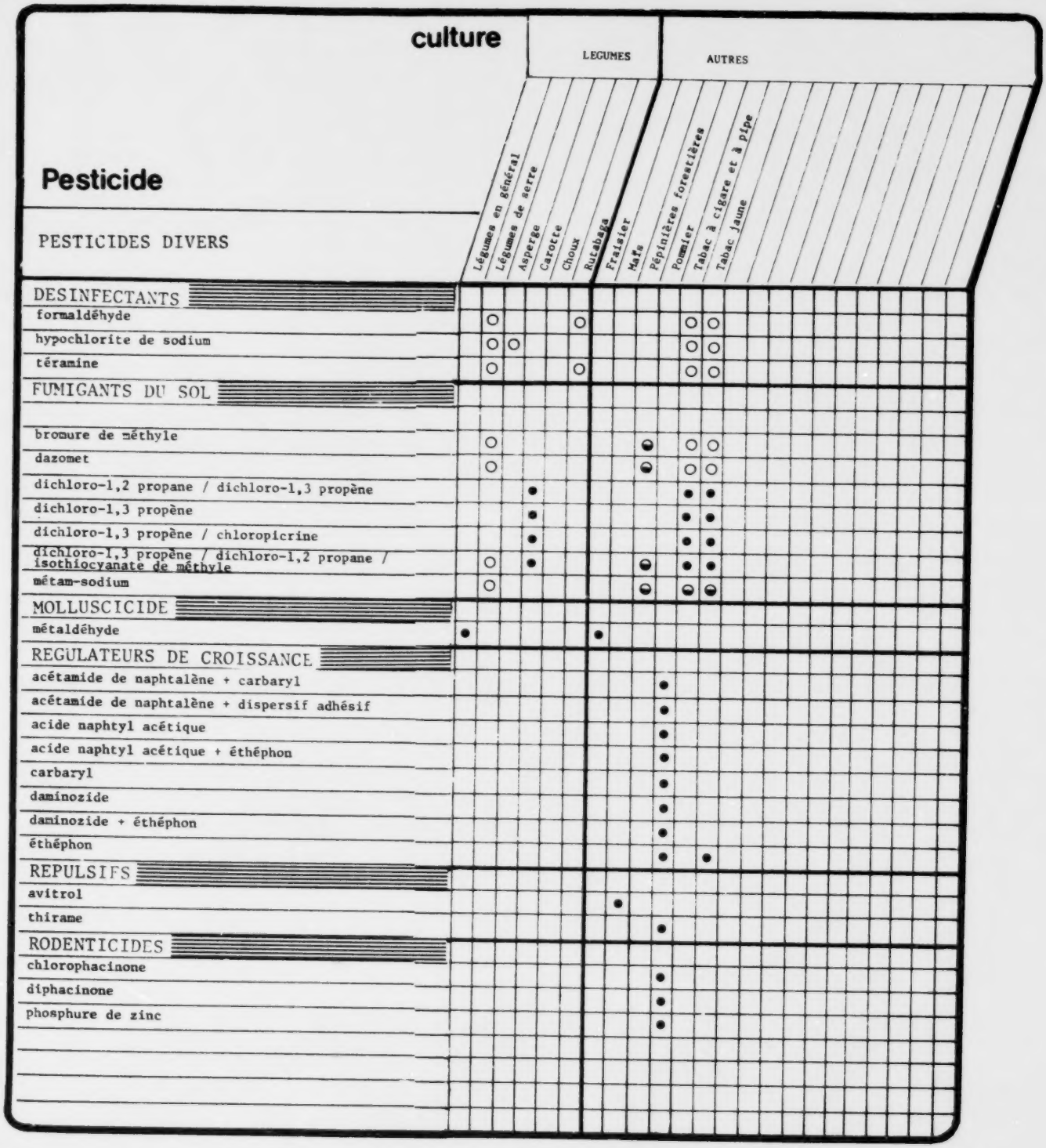

- ● : traitement en champ, ○ : en serre ou en entrepôt, ◒ : en champ et en serre ou en entrepôt.
- **Attention: Ce tableau est un index de références qui, dans certains cas, comporte des généralités. Pour une utilisation rationnelle et en conformité avec l'étiquette du produit et les recommandations provinciales du C.P.V.Q., se référer au nom commun pour obtenir plus d'informations.**
- **Toujours lire attentivement l'étiquette du produit avant d'effectuer un traitement.**

PESTICIDES DIVERS

(Désinfectants, Fumigants du sol, Molluscicide, Régulateurs de croissance (pommier), Répulsifs, Rodenticides)

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE: DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
DESINFECTANTS				
formaldéhyde	. CH_2O	. Cont. Ing. Inh.		Légumes (serres) Désinfection des structures de la serre et du matériel Rutabaga Désinfection des structures de l'entrepôt et des contenants Tabac Désinfection des structures de la serre et du matériel
. Formaldéhyde SN	. Aldéhyde	. Très soluble		
	. A, B, F, I, N			
. Formaline SN	800 (a)	270 Lpn (a)		
hypochlorite de sodium	. NaOCl	. Cont. Erad. Prot.		Asperge (semence) Légumes (serres) Désinfection du matériel Tabac Désinfection du matériel
. Eau de javel SN	. Composé inorganique	. Soluble		
	. B, F			

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Li= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

PESTICIDES DIVERS

(Désinfectants, Fumigants du sol, Molluscicide, Régulateurs de croissance (pommier), Répulsifs, Rodenticides)

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL et FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
DESINFECTANTS (suite)				
téramine	.	. Cont. Prot.		Rutabaga Désinfection des structures de l'entrepôt et des contenants
. Téramine	. Composé ammoniaque quaternaire	. Soluble		
SN	. Ag, G			
. HY-X				
LI				
FUMIGANTS DU SOL				
alcool allylique	. C_3H_6O	. Cont. Inh. Sts.		Ce produit n'est plus homologué
. AA	. Alcool non saturé	. Soluble		
SN	. B, F, H			
	64 (a)		RE	

bromure de méthyle	. CH_3Br	. Cont. Inh. Prot. Sts.	Légumes (serres; désinfection du matériel et du milieu de croissance)
. Dowfume MC_2	. Halogéné	. 13 400	Pépinière forestière (présemis)
LI	. F, I, H, N, R		Tabac jaune, à pipe et à cigare (désinfection du matériel et du milieu de croissance)
. Sanex MB-C2	50 (a) 3 120 (a) ***		
LI	. Extrêmement dangereux		
chloropicrine	. CCl_3NO_2	. Cont. Ing. Inh. Sts.	Ce produit est recommandé en mélange avec dichloro-1,3 propène.
. Picfume	. Nitrochloré	. 2 270	
LI	. F, H, I, N, R		
	250 (a) 800 Lpn (a)		
	. Extrêmement dangereux		
dazomet	. $C_5H_{10}N_2S_2$	. Cont. Erad. Inh. Prot.	Légumes (serres; désinfection du milieu de croissance)
. Basamid	. Diazine	. 1 200	Pépinière forestière (présemis)
GR	. F, H, N		Tabac jaune, à pipe et à cigare (désinfection du milieu de croissance)
. Mylone Soil Care	500 (a) RF *		
WP			

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

PESTICIDES DIVERS

(Désinfectants, Fumigants du sol, Molluscicide, Régulateurs de croissance (pommier), Répulsifs, Rodenticides)

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL et FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
FUMIGANTS DU SOL (suite)				
dichloro-1,2 propane . Dichlorure de propylène	. $C_3H_6Cl_2$. Hydrocarbure chloré . N	. Cont. Inh. . Insoluble		Ce produit est toujours recommandé en mélange avec dichloro-1,3 propène. Il n'est donc pas commercialisé seul en tant que pesticide.
	1 900 (a)	8 750 Lpn (a)		
dichloro-1,2 propane / dichloro-1,3 propène . DD LI	. . Hydrocarbure chloré . N / N	. Cont. Inh. / Cont. Inh. Sts. . Insoluble		Carotte (21 jours avant le semis) Tabac jaune, à pipe et à cigare
	140 (a)	2 100 (a)		
	. Extrêmement dangereux			

dichloro-1,3 propène	. $C_3H_4Cl_2$	. Cont. Inh. Sts.	Carotte Tabac jaune
. Télone 11	. Hydrocarbure chloré	. 10	
SN	. N		
	250 (a)		
	. Extrêmement dangereux		
dichloro-1,3 propène / chloropicrine	.	. Cont. Inh. Sts. / Prot. Ing. Sts.	Tabac jaune
. Télone C-17	.	.	
SN	. N / F, H, I, N, R		
dichloro-1,3 propène / dichloro-1,2 propane / isothiocyanate de méthyle	.	. Cont. Inh. / Cont. Inh. Sts. / Erad. Prot. Sts.	Carotte Légumes (serres) Pépinières forestières (présemis) Tabac jaune, à pipe et à cigare
. Vorlex	.	.	
SN	. N / N / F, H, I, N		

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Li= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SH= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d...) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

PESTICIDES DIVERS

(Désinfectants, Fumigants du sol, Molluscicide, Régulateurs de croissance (pommier), Répulsifs, Rodenticides)

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL et FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
FUMIGANTS DU SOL (suite)				
métam-sodium	. $C_2H_4NS_2Na$	. Cont. Erad. Inh. Prot. Sts.		Choux (hernie) Légumes (serres; désinfection du milieu de croissance) Pépinières forestières Tabac (désinfection du milieu de croissance et en champ)
. Vapam SN	. Dithiocarbamate . F, H, I, N	. 722		
	820 (c)	2 000 Lpn (c)	RM	
MOLLUSCICIDE				
métaldéhyde	. $(CH_3.CHO)_2$	. Cont. Ing.		Fraisiers Légumes en général (champ)
. Limax PT . Slug bait GR, PT . Slug-Em PT	. Alcool solidifié . M (contre les limaces)	. 200		
	630 (a)		RF	

REGULATEURS DE CROISSANCE (POMMIER)

acétamide de naphtalène . Amid-Thin W EC, WP	. $C_{10}H_8$ . . I, P 1 000 (a)	. Ing. Inh. Syst. . . 3	Ce produit est recommandé en mélange avec carbaryl ou un dispersif adhésif.
acétamide de naphtalène + carbaryl	. . . I, P + I, P	. Ing. Inh. Syst. + Cont. Ing. Syst. .	Pommier (stade calice; éclaircissage)
acétamide de naphtalène + dispersif adhésif	. . . I, P	. Ing. Inh. Syst. .	Pommier (période de floraison; éclaircissage)

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

PESTICIDES DIVERS

(Désinfectants, Fumigants du sol, Molluscicide, Régulateurs de croissance (pommier), Répulsifs, Rodenticides)

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL et FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
REGULATEURS DE CROISSANCE (suite) (POMMIER)				
acide naphtyl acétique	. $C_{10}H_7.CH_2CO_2H$	. Syst.		Pommier (septembre; retardement de la chute des fruits)
. Fruitone WP	. Acide organique . P	. Soluble		
. Niagara Stik WP	500 (a)			
acide naphtyl acétique + éthéphon	. . . P + P	. Syst. + Syst. .		Pommier Pour hâter la maturité du cultivar Lobo et en favoriser la coloration
carbaryl	. $C_{12}H_{11}NO_2$	. Cong. Ing. Syst.	5	Pommier (mi-juin; éclaircissage)
. Sevin DU, EC, SU, WP	. Carbamate . I, P	. 40		

(à suivre)

carbaryl (suite)	400 (a)	4 000 (b)	RM	***	
daminozide . Alar-85 WP	. $C_6H_{12}N_2O_3$. Hydrazide . P	8 400 (a)	. Syst. . Soluble 16 400 Lpn (b)	RN	30 Pommier (début de production; retardement de la chute des fruits en début de juillet (cultivar Melba) et mi-juillet)
daminozide + éthéphon	. . . P + P		. Syst. + Syst. .		Pommier (sur le point d'entrer en production, mi-juin; mise à fruit)
éthéphon . Ethrel SN	. $C_2H_6ClO_3P$. Organo-phosphoré . P	4 229 (a)	. Syst. . Soluble 5 730 Lpn (b)		3 Pommier En mélange avec daminozide et acide naphtyl acétique Tabac jaune

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, LI= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sta= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

PESTICIDES DIVERS

(Désinfectants, Fumigants du sol, Molluscicide, Régulateurs de croissance (pommier), Répulsifs, Rodenticides)

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL et FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]
REPULSIFS				
avitrol . Avitrol PT	. $C_5H_6N_2$. Pyridine . Av, Rp	. Cont. Ing. .		Maïs Répulsif-avicide contre les oiseaux
	20 (a)	327 Lpn (b)		
thirame	. $C_6H_{12}N_2S_4$. Dithiocarbamate . F, Rp	. Cont. Ing. Prot. . 30		Vergers Répulsif contre le campagnol des champs
	560 (a)	RF	*	
RODENTICIDES				
chlorophacinone	. $C_{23}H_{15}ClO_3$	. Inh.		Pommier (campagnol des champs; après la récolte)

(à suivre)

chlorophacinone

(suite)

. Rozol	. Indanedione	. Peu soluble
PE, PT, SN, SO	. R	

2,1 (a) 200 Lpn (a)

50 Lpn (a)

. Extrêmement toxique pour les mammifères

---

diphacinone	. $C_{23}H_{16}O_3$	. Inh.
. Ramik brun	. Indanedione	. Peu soluble
PT	. R	

Pommier (campagnol des champs; après la récolte)

15 chat (a)

3 chien (a)

. Extrêmement toxique pour les mammifères

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Sts= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

PESTICIDES DIVERS

(Désinfectants, Fumigants du sol, Molluscicide, Régulateurs de croissance (pommier), Répulsifs, Rodenticides)

NOM COMMUN[1] • NOM COMMERCIAL FORMULATION[2]	• FORMULE EMPIRIQUE • GROUPE CHIMIQUE • CLASSE[3]	• MODE D'ACTION[4] • SOLUBILITE DANS L'EAU (ppm ou mg/l)	TOLERANCE[5] (ppm ou mg/kg)	EMPLOI
	TOXICITE DIGESTIVE[7] (DL 50 en mg/kg)	CUTANEE[7]	RISQUE[8]	ABEILLE[9]

RODENTICIDES (suite)

phosphure de zinc	. Zn_3P_2	. Ing.	Pommier (campagnol des champs; après la récolte)
. Mouse bait	. Composé inorganique	. Insoluble	
PT	. R		
	40 (a)	RE	
	. Très toxique pour les mammifères		

1- Produits recommandés en mélange: / = produits vendus en mélange, + = produits à mélanger soi-même.

2- DU= Poudre, EC= Concentré émulsifiable, GR= Granules, Ll= Liquide, PE= Pastilles, PP= Produit pressurisé, PT= Particules, SG= Granules solubles, SN= Solution, SO= Solide, SP= Poudre soluble, SU= Suspension, WP= Poudre mouillable.

3- A= Acaricide, Ag= Algicide, Av= Avicide, B= Bactéricide, F= Fongicide, G= Germicide, H= Herbicide, I= Insecticide, M= Molluscicide, N= Nématicide, P= Régulateur de croissance, R= Rodenticide, Rp= Répulsif.

4- Ant= Antisporulant, Cont= Contact, Erad= Eradicant, Ing= Ingestion, Inh= Inhalation, Prot= Protectant, Ste= Stérilisant du sol, Syst= Systémique.

5- Les traits (-): la présence de résidus sera négligeable (≤ 0,1 ppm), si le produit est utilisé selon les directives de l'étiquette. Aucun trait ou chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

6- Intervalle de sécurité à observer entre le dernier traitement et la récolte. Aucun chiffre: ne s'applique pas.

7- Les données toxicologiques sont pour le rat ou le lapin (Lpn). Les lettres (a, b, c, d, e) indiquent les sources de référence (voir références bibliographiques). Aucun chiffre: pas de données ou ne s'applique pas.

8- Risque aigü pour la santé humaine du produit technique selon l'OMS (WHO): REX= Risque extrême, RE= Risque élevé, RM= Risque modéré, RF= Risque faible, RN= Risque négligeable. L'absence d'information indique que le produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation.

9- Le produit est très toxique (***), modérément toxique (**) ou relativement non toxique (*) pour les abeilles.

INDEX DES PESTICIDES RECOMMANDÉS

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDÉS

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

AA (55)
alcool allylique ..... PD[3]

Aatrex (12)
atrazine ..... H

Aatrex Nine-O (12)
atrazine ..... H

Acétamide de naphtalène ..... PD
Amid-Thin (61)

acide naphtyl acétique ..... PD
Fruitone (61)
Niagara stik (38)

Afésin (11)
monolinuron ..... H

Afolan (11)
linuron ..... H

Agristrep (36)
streptomycine ..... F

Agrox NM (15)
manèbe ..... F

alachlore ..... H
Lasso (37)
Lasso II (37)

Alanap (62)
naptalame ..... H,P

Alar-85 (47,62)
daminozide ..... PD

alcool allylique ..... PD
AA (55)

aldicarbe ..... AI
Témik (61)

alidochlore ..... H
Randox (37)

Ambush (15)
perméthrine ..... AI[3]

Amiben (61)
chlorambène ..... H

Amid-thin (61)
acétamide de naphtalène ..... PD

Amilon (61)
chlorambène / linuron ..... H

Amino triazole (16)
amitrole ..... H

amitrole ..... H
Amino triazole (16)
Amizol (61)

amitrole / simazine ..... H
Amizine (61)

amitrole-T ..... H
Amitrol-T (4,61)
Cytrol (16)

Amitrol-T (4,61)
amitrole-T ..... H

Amizine (61)
amitrole / simazine ..... H

Amizol (61)
amitrole ..... H

Ammate X-NI (67)
sulfamate d'ammonium ..... H

anilazine ..... F
Dyrène (13)

APM (15)
azinphos-méthyl ..... AI

asulame ..... H
Asulox F (35)

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDÉS

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

Asulox F (35)
asulame ..... H[3]

Atlacide (15)
chlorate de sodium ..... H

Atox (15)
roténone ..... AI

Atra-Mix (15)
atrazine / huile /
adjuvant ..... H

Atra-Plus (12)
atrazine / huile /
adjuvant ..... H

atrazine ..... H
Aatrex (12)
Aatrex Nine-O (12)
Atrazine (4,15,56,62)

Atrazine (4,15,56,62)
atrazine ..... H

atrazine / cyanazine ..... H
Blazine (55)

Atrazine / 2,4-D ..... H
Primatol AP (12)

atrazine / huile / adjuvant .... H
Atra-Plus (12)
Atra-Mix (15)

atrazine / simazine ..... H
Ekko (12)
Eramox (12)

Avadex (37)
triallate ..... H

Avenge (16)
difenzoquat-méthyl sulfate.. H

Avitrol (7) ..... PD

azinphos-méthyl ..... AI[3]
APM (15)
Guthion (13,15,62)

aziprotryne ..... H
Mésoranil (12)

B-3 (15)
diazinon / captane /
lindane ..... AI

bacillus thuringiensis ..... AI
Dipel (2)
Thuricide (51)

Banvel (65)
dicamba ..... H

barbane ..... H
Carbyne (65)

Basagran (10)
bentazone ..... H

Basamid (10)
dazomet ..... PD

Basfapon (10)
dalapon ..... H

Basudin (12)
diazinon ..... AI

Belmark (55)
fenvalérate ..... AI

Benesan (15)
lindane ..... AI

Benlate (19)
bénomyl ..... F

bénomyl ..... F
Benlate (19)

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDÉS

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

bensulide ..... H[3]
Betasan (58)
Prefar (58)

bentazone ..... H
Basagran (10)

bentazone / atrazine ..... H
Laddok (10)

Bétanal (40)
phenmédiphame ..... H

Bétanex (40)
desmédiphame ..... H

Betasan (58)
bensulide ..... H

Birlane (55)
chlorfenvinphos ..... AI

Bladex (55)
cyanazine ..... H

Blagal (55)
cyanazine / MCPA ..... H

Blazine (55)
atrazine / cyanazine ..... H

Blue Stone (38)
sulfate de cuivre ..... F,H

Booster plus (12)
huile minérale ..... AI

Botran (60)
dichloran ..... F

Bouillie bordelaise
sulfate de cuivre + chaux
fraîchement hydratée ..... F

Bravo 500 (17)
chlorothalonil ..... F

bromacil ..... H[3]
Hyvar LX (19)
Hyvar X (19)

bromacil / diuron ..... H
Krovar 1 (19)

bromacil / métaborate de sodium /
tétraborate de sodium / diuron .. H
Borea (15)

bromacil / diuron ..... H
Krovar 1 (19)

Brominal-M (61)
bromoxynil / MCPA ..... H

Brominal Plus (61)
bromoxynil / MCPA ..... H

Bromox (4)
bromoxynil / MCPA ..... H

bromoxynil ..... H
Brominal (61)
Pardner (35)
Torch (4)

bromoxynil / MCPA ..... H
Brominal Plus (61)
Bromox (4)
Buctril-M (35)
Sabre (4)

bromure de méthyle ..... PD
Dowfume MC-2 (18)
Sanex MB-C2 (50)

Brushkill (45)
2,4-D / 2,4,5-T ..... H

Brushkiller (38,62)
2,4-D / 2,4,5-T ..... H

Buctril-M (35)
bromoxynil / MCPA ..... H

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDÉS

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

butilate ..... H[3]
Sutan (58)

captafol ..... F
Difolatan (14)

Captane (12,15,46,47,58)
captane ..... F

captane ..... F
Captane (12,15,46,47,58)
Orthocide (14)

captane / bénomyl ..... F
Captane/Bénomyl (15)

Captane/Bénomyl (15)
captane / bénomyl ..... F

carbaryl ..... AI,PD
Sevin (12,28,38,61)

carbathiine ..... F
Vitaflo 250 (62)
Vitavax SN (62)

carbathiine / thirame ..... F
Pro-gro (62)
Vitaflo 280 (62)
Vitavax DU (62)

carbofuran ..... AI
Furadan (13)

Carbyne (65)
barbane ..... H

Carzol (40)
formetanate ..... AI

Casoron (12,59)
dichlobénil ..... H

chinométhionate ..... AI
Morestan (13)

CIPC (57)
chlorprophame ..... H[3]

chlorambène ..... H
Amiben (61)
Vegiben (61)

chlorambène / linuron ..... H
Amilon (61)

chlorate de sodium ..... H
Atlacide (15)

chlordane ..... AI
Chlordane (12,15,28)

chlorfenvinphos ..... AI
Birlane (55)

chlorflurécol ..... H
Maintain CF-125 (61)

chloronèbe ..... F
Tersan SP (21)

chlorophacinone ..... PD
Rozol (29,50)

chlorothalonil ..... F
Bravo 500 (17)
Daconil (17)
Exotherm termil (17)

chloroxuron ..... H
Tenoran (12)

chlorprophame ..... H
CIPC (57)

chlorpyrifos ..... AI
Dursban (18)
Lorsban (18)

chlorthal-diméthyl ..... H
Dacthal (17)

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

CIPC (57)
chlorprophame ..... H[3]

Cobex (64)
dinitramine ..... H

Compitox (35)
mécoprop ..... H

Compitox plus (35)
2,4-D / mécoprop ..... H

Coop NM seed treat (28)
Manèbe ..... F

cuivre ..... F
Cutrine-plus (6)

Cutrine-plus (6)
cuivre ..... F

cyanamide ..... H
Cyanamide liquide (16)

Cyanamide liquide (16)
cyanamide ..... H

cyanazine ..... H
Bladex (55)

cyanazine / MCPA ..... H
Blagal (55)

cycloate ..... H
Ro-Neet (58)

Cygon (9,15,16,35)
diméthoate ..... AI

cyhéxatine ..... AI
Plictran (18)

cyperméthrine ..... AI
Ripcord (55)

Cyprex (16)
dodine ..... F

Cythion (16)
malathion ..... AI[3]

Cytrol (16)
amitrole-T ..... H

2,4-D ..... H
2,4-D (15,17,18,28)

2,4-D / dicamba ..... H
Dycleer-24 (65)
Super-D-Weedone (61)

2,4-D / mécoprop ..... H
Compitox plus (35)
Mecoturf (38)
Super compitox (35)

2,4-D / mécoprop / dicamba ..... H
Banvel 3 (12,65)
Kilmor (12)
Killex (12)

2,4-D / 2,4,5-T ..... H
Brushkill (45)
Brushkiller (38,62)
Estemine brushkiller (12)

Daconil (17)
chlorothalonil ..... F

Dacthal (17)
chlorthal-diméthyl ..... H

dalapon ..... H
Basfapon (10)
Dalapon (15,28,53)
Dowpon (20)

Dalapon (15,28,53)
dalapon ..... H

daminozide ..... PD
Alar-85 (47,62)

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

dazomet ..... PD[3]
Basamid (10)
Mylone soil care (12)

2,4-DB ..... H
Embutox (35)

DD (40,55)
dichloro-1,2 propane-
dichloro-1,3 propène ..... PD

Décis (11)
deltaméthrine ..... AI

deltaméthrine ..... AI
Décis (11)

Deritox (12)
roténone ..... AI

Des-I-Cate (12)
endothall ..... H

desmédiphame ..... H
Betanex (40)

Desormone (61)
dichlorprop / 2,4-D ..... H

Dexon (13,47)
fénaminosulf ..... F

diazinon ..... AI
Basudin (12)

diazinon / captane / lindane .. AI
B-3 (15)
D-L-C (28)
D-L Plus (15)

Dibrom (14)
naled ..... AI

dicamba ..... H
Banvel (65)
Dycleer (65)

dicamba / 2,4-D ..... H[3]
Dycleer 24 (65)
Super-D-Weedone (61)

dicamba / MCPA ..... H
Dyvel (65)

dichlobénil ..... H
Casoron (12,59)

dichlone ..... F
Phygon (38,62)

dichloran ..... F
Botran (60)

dichloro-1,2 propane-
dichloro-1,3 propène ..... PD
DD (40,55)

dichloro-1,3 propène ..... PD
Telone II (18)

dichloro-1,3 propène /
chloropicrine ..... PD
Telone C-17 (18)

dichloro-1,3 propène /
dichloro-1,2 propane /
isothiocyanate de méthyle ..... PD
Vorlex (40)

dichlorprop / 2,4-D ..... H
Desormone (4,61)
Diphenoprop (45)
Estaprop (38)
Silvaprop (38)

diclofop-méthyl ..... H
Hoe-Grass (11)

dicofol ..... AI
Kelthane (49)

difénamide ..... H
Enide (60)

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDÉS

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

difenzoquat-méthyl sulfate .... H[3]
Avenge (16)

Difolatan (14)
captafol ..... F

Dikar (49)
mancozèbe / dinocap ..... F

diméthoate ..... AI
Cygon (9,12,15,16,38)
Sys-Tem (15)

dinitramine ..... H
Cobex (64)

dinocap ..... AI
Karathane (49)

dinosèbe ..... H
Dytop (38)
General weed killer (18)
Potato top killer (12,18)
Premerge (18)
Sinox-PE (38)

dinosèbe / naptalame ..... H
Dyanap (62)

Dipel (2)
bacillus thuringiensis ..... AI

diphacinone ..... PD
Ramik brun (65)

Diphenoprop (45)
dichlorprop / 2,4-D ..... H

diquat ..... H
Reglone (15)

disulfoton ..... AI
Di-Syston (13)

Di-Syston (13)
disulfoton ..... AI

Dithane M-22 (49)
manèbe ..... F[3]

Dithane M-45 (49)
mancozèbe ..... F

Diurex (56,62)
diuron ..... H

diuron ..... H
Diurex (56,62)
Karmex (19)

D-L-C (28)
diazinon / captane / lindane AI

D-L Plus (15)
diazinon / captane / lindane AI

DNOC ..... F
Elgetol (38)

dodine ..... F
Cyprex (16)

Dowfume MC-2 (18)
bromure de méthyle ..... PD

Dowpon (18)
dalapon ..... H

2,4-DP / 2,4-D
(voir dichlorprop / 2,4-D) .. H

Dual 960 (12)
métolachlore ..... H

Dursban (18)
chlorpyrifos ..... AI

Dyanap (62)
naptalame / dinosèbe ..... H

Dycleer (65)
dicamba ..... H

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDÉS

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

Dycleer-24 (65)
2,4-D / dicamba ..... H[3]

Dyfonate (58)
fonofos ..... AI

Dylox (13)
trichlorfon ..... AI

Dyrène (13)
anilazine ..... F

Dytop (38)
dinosèbe ..... H

Dyvel (65)
dicamba / MCPA ..... H

Easout (12)
thiophanate-méthyl .....

Eau de javel (32)
hypochlorite de sodium ..... PD

Ekko (12)
atrazine / simazine ..... H

Elgetol (38)
DNOC ..... F

Embark (33)
méfluidide ..... H

Embutox (35)
2,4-DB ..... H

endosulfan ..... AI
Thiodan (11,15,38)

endothall ..... H
Des-I-Cate (12)

Enide (60)
difénamide ..... H

Eptam (58)
EPTC ..... H

EPTC ..... H[3]
Eptam (58)

EPTC / protectant ..... H
Eradicane (58)

Eradicane (58)
EPTC / protectant ..... H

Eramox (12)
atrazine / simazine ..... H

Estaprop (38)
dichlorprop / 2,4-D ..... H

Estemine brushkiller (12)
2,4-D / 2,4,5-T ..... H

éthéphon ..... PD
Ethrel (61)

éthion ..... AI
Ethion (38)

Ethrel (61)
éthéphon ..... PD

éthofumésate ..... H
Nortron (21)

Exotherm termil (17)
chlorothalonil ..... F

fénaminosulf ..... F
Dexon (13,47)
Lesan (13)

fenbutatine oxyde ..... AI
Torque (55)
Vendex (47,55)

fénoprop / 2,4-D / dicamba ..... H
3-D Weedone (61)

fenvalérate ..... AI
Belmark (55)

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDÉS

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

Ferbame (9,15,38)
ferbame ..... F[3]

ferbame ..... F
Ferbame (9,15,38)

flamprop-méthyl ..... H
Mataven (55)

fluazifop-butyl ..... H
Fusilade (15)

folpet ..... F
Phaltane (14,58)

fonofos ..... AI
Dyfonate (58)

formaldéhyde ..... PD
Formaldéhyde (48)
Formaline (22,31)

Formaldéhyde (48)
formaldéhyde ..... PD

Formaline (22,31)
formaldéhyde ..... PD

formétanate ..... AI
Carzol (40)

fosamine ..... H
Krénite (19)

Fruitone (61)
acide naphtyl acétique ..... PD

Furadan (13)
carbofuran ..... AI

Fusilade (15)
fluazifop-butyl ..... H

General weed killer (18)
dinosèbe ..... H

Gesagard (12)
prométryne ..... H[3]

glyphosate ..... H
Roundup (37)

Gramoxone (15)
paraquat ..... H

Guthion (13)
azinphos-méthyl ..... AI

Hartz (25)
tétrachlorvinphos I

Herbec (20)
tébuthiuron ..... H

hexazinone ..... H
Velpar (19)

Hoe-Grass (11)
diclofop-méthyl ..... H

huile herbicide ..... H

huile minérale ..... AI
Booster plus (12)
Huile supérieure (15)

Huile supérieure (15)
huile minérale ..... AI

hydrazide maléique ..... H
MH 30 (62)
Slo-Gro (62)

hydroxyde de cuivre ..... F
Kocide 101 (12)

hypochlorite de sodium ..... PD
Eau de javel (32)

Hyvar LX (19)
bromacil ..... H

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDÉS

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

Hyvar X (19)
bromacil ..... H[3]

Imidan (58)
phosmet ..... AI

ioxynil ..... H
Totril (35)

iprodione ..... F
Rovral (35)

Karathane (49)
dinocap ..... AI

Karmex (19)
diuron ..... H

Kelthane (49)
dicofol ..... AI

Kerb (49)
propyzamide ..... H

Kil-Mor (12)
mécoprop / 2,4-D / dicamba.. H

Killex (12)
mécoprop / 2,4-D / dicamba.. H

Kocide 101 (12)
hydroxyde de cuivre ..... F

Krenite (19)
fosamine ..... H

Krovar 1 (19)
bromacil / diuron ..... H

Laddok (10)
bentazone / atrazine ..... H

Lannate L (19)
méthomyl ..... AI

Lasso (37)
alachlore ..... H

Lasso II (37)
alachlore ..... H[3]

Lesan (13)
fénaminosulf ..... F

Lexone (19)
métribuzine ..... H

Lexone DF (19)
métribuzine ..... H

Limax (15,34)
métaldéhyde ..... PD

Linazine (38)
linuron / atrazine ..... H

lindane ..... AI
Benesan (15)

linuron ..... H
Afolan (11)
Lorox (19)
Lorox L (19)

linuron / atrazine ..... H
Linazine (38)

Lorox (19)
linuron ..... H

Lorox L (19)
linuron ..... H

Lorsban (18)
chlorpyrifos ..... AI

Maintain CF-125 (64)
chlorflurécol ..... H

malathion ..... AI
Cythion (16)

mancozèbe ..... F
Dithane M-45 (49)
Manzate 200 (19)

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDES

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

mancozèbe / dinocap ..... F[3]
Dikar (49)

manèbe ..... F
Agrox NM (15)
Coop NM seed treat (28)
Dithane M-22 (49)
Mantox (15)
Manzate D (19)

Mantox (15)
manèbe ..... F

Manzate D (19)
manèbe ..... F

Manzate 200 (19)
mancozèbe ..... F

Marlate (19)
méthoxychlore ..... AI

Mataven (55)
flamprop-méthyl ..... H

MCPA ..... H
MCPA amine (4,23,28,38,50,55)
MCPA sodium (18,45,55,57,62)
Méthoxone (12,15)

MCPB ..... H
Tropotox (35)

MCPB / MCPA (15:1) ..... H
Tropotox plus-64 (35)

MCPP (12)
mécoprop ..... H

mécoprop ..... H
Compitox (35)
MCPP (12)
Mécoprop amine (15)
Mécoturf (38)

Mécoprop amine (15)
mécoprop ..... H[3]

mécoprop / 2,4-D / dicamba ..... H
Killex (12)
Kil-Mor (12)

Mécoturf (38)
mécoprop ..... H

méfluidide ..... H
Embark (33)

Mertect (36)
thiabendazole ..... F

métalaxyle ..... F
Ridomil (12)

métaldéhyde ..... PD
Limax (15,34)
Slug bait (28,41,67)
Slug-Em (47)

métam-sodium ..... PD
Vapam (58)

Métasystox-R (13)
oxydéméton-méthyl ..... H

méthamidophos ..... AI
Monitor (13,14)

méthidathion ..... AI
Supracide (12)

méthomyl ..... AI
Lannate L (19)

Méthoxol (38)
méthoxychlore ..... AI

Méthoxone (12,15)
MCPA ..... H

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDÉS

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

méthoxychlore ..... AI[3]
Marlate (19)
Méthoxol (38)

métirame ..... F
Polyrame (10,38)

métobromuron ..... H
Patoran (10,12)

métolachlore ..... H
Dual 960 (12)

métolachlore / atrazine ..... H
Primextra (12)

métribuzine ..... H
Lexone (19)
Lexone DF (19)
Sencor (13)

mévinphos ..... AI
Phosdrin (9,14,23,45,53)

MH 30 (61)
hydrazide maléique ..... H

Micro-Niasul W (38)
soufre mouillable ..... F

Monitor (13,14)
méthamidophos ..... AI

monolinuron ..... H
Afesin (11)

Morestan (13)
chinométhionate ..... AI

Mouse bait (9,38,45)
phosphure de zinc ..... PD

Mylone soil care (12)
dazomet ..... PD

naled ..... AI
Dibrome (14)

naptalame ..... H[3]
Alanap (62)

naptalame / dinosèbe ..... H
Dyanap (62)

Niagara stick (38)
acide naphtyl acétique ..... PD

nicotine ..... AI
Plant Fume (47)

Nortron (21)
éthofumésate ..... H

Omite (62)
propargite ..... AI

Orthocide (14)
captane ..... F

oxydéméton-méthyl ..... AI
Métasystox-R (13)

paraquat ..... H
Gramoxone (15)

paraquat / diquat ..... H
Weedrite GR (15,28,34,67)

paraquat / simazine ..... H
Terraklène (15)

parathion ..... AI
Parathion (8,15,38,45)

Pardner (35)
bromoxynil ..... H

Patoran (12)
métobromuron ..... H

pébulate ..... H
Tillam (58)

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDÉS

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

perméthrine ..... AI[3]
Ambush (15)
Pounce (13)

Phaltane (14,58)
folpet ..... F

phenmédiphame ..... H
Betanal (40)

phorate ..... AI
Thimet (16)

phosalone ..... AI
Zolone (35)

Phosdrin (55)
mévinphos ..... AI

phosmet ..... AI
Imidan (58)

phosphate trisodique ..... F
Phosphate trisodique (52)

phosphure de zinc ..... PD
Mouse bait (9,38,45)

Phygon (38,62)
dichlone ..... F

piclorame ..... H
Tordon (18)

piclorame / 2,4-D ..... H
Tordon 101 (18)

pirimicarbe ..... AI
Pirimor (15)

Pirimor (15)
pyrimicarbe ..... AI

Plant Fume (47)
nicotine ..... AI

Plictran (18)
cyhéxatine ..... AI[3]

Poast (10)
sethoxydime ..... H

Polyrame (10,38)
métirame ..... F

Potato top killer (10,18)
dinosèbe ..... H

Pounce (13)
perméthrine ..... AI

Prefar (58)
bensulide ..... H

Premerge (18)
dinosèbe ..... H

Primatol AP (12)
atrazine / 2,4-D ..... H

Primextra (12)
métolachlore / atrazine ..... H

Princep (12)
simazine ..... H

Pro-Gro (62)
carbathiine / thirame ..... F

prométryne ..... H
Gésagard (12)

propyzamide ..... H
Kerb (49)

propargite ..... AI
Omite (62)

Proturf (52)
thiophanate-méthyl ..... F

Pyramine (10)
pyrazone ..... H

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDÉS

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

pyrazone ..... H[3]
Pyramine (10)

pyrimicarbe ..... AI
Pirimor (15)

quintozène ..... F
Terraclor (42)

Ramik brun (65)
diphacinone ..... PD

Randox (37)
alidochlore ..... H

Reglone (15)
diquat ..... H

Ridomil (12)
métalaxyle ..... F

Ripcord (55)
cyperméthrine ..... AI

Ro-Neet (58)
cycloate ..... H

roténone ..... AI
Atox (15)
Deritox (12)
Warbicide (15)

Roundup (37)
glyphosate ..... H

Rovral (35)
iprodione ..... F

Rozol (29,50)
chlorophacinone ..... PD

Sabre (4)
bromoxynil / MCPA ..... H

Sanex MB-C2 (50)
bromure de méthyle ..... PD

Sencor (13)
métribuzine ..... H[3]

sethoxydime ..... H
Poast (10)

Sevin (12,28,38,61)
carbaryl ..... AI

siduron ..... H
Tupersan (19)

Silvaprop (38)
dichlorprop / 2,4-D ..... H

Simadex (21)
simazine ..... H

simazine ..... H
Princep (12)
Simadex (21)
Simazine (56)
Simmaprim (12)

Simazine (56)
simazine ..... H

Simmaprim (12)
simazine ..... H

Sinbar (19)
terbacile ..... H

Sinox PE (38)
dinosèbe ..... H

Slo-Gro (62)
hydrazide maléique ..... H

Slug bait (28,41,67)
métaldéhyde ..... PD

Slug-Em (47)
métaldéhyde ..... PD

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDÉS

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

soufre mouillable ..... F[3]
Micro-Niasul W (26,38)

Spike (20)
tébuthiuron ..... H

streptomycine ..... F
Agristrep (36)

sulfamate d'ammonium ..... H
Ammate X-NI (67)

sulfate de cuivre ..... F,H
Blue Stone (38)

sulfate de cuivre + chaux fraîchement hydratée ..... F
Bouillie bordelaise

sulfate de cuivre (tribasique) F
Tricop (15)

Super compitox (35)
2,4-D / mécoprop ..... H

Super-D-Weedone (61)
2,4-D / dicamba ..... H

Supracide (12)
méthidathion ..... AI

Sutan (58)
butilate ..... H

Sys-Tem (15)
diméthoate ..... AI

2,4,5-T ..... H
2,4,5-T (15,38,55,62)

TCA ..... H
TCA 94 (4)
TCA sodium (3,11,18,53,57)

TCA 94 (4)
TCA ..... H

TCA sodium (3,11,18,53,57)
TCA ..... H[3]

tébuthiuron ..... H
Herbec (20)
Spike (20)

Tédion (47)
tétradifon ..... AI

Telone II (18)
dichloro-1,3 propène ..... PD

Telone C-17 (18)
dichloro-1,3 propène / chloropicrine ..... PD

Temik (61)
aldicarbe ..... AI

Tenoran (12)
chloroxuron ..... H

téramine ..... PD
Teramine (66)

terbacile ..... H
Sinbar (19)

Terraclor 75 (42)
quintozène ..... F

Terraklène (15)
paraquat / simazine ..... H

Tersan SP (19)
chloronèbe ..... F

tétrachlorvinphos ..... F
Hartz (25)

tétradifon ..... AI
Tédion (47)

thiabendazole ..... F
Mertect (36)

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDÉS

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

Thimet (16)
phorate ..... AI[3]

Thiodan (11,15,38)
endosulfan ..... AI

thiophanate-méthyl ..... F
Easout (12)
Proturf (54)

Thirame (38,45,62)
thirame ..... F

thirame ..... F
Thirame (38,45,62)

Thuricide (51)
bacillus thuringiensis .... AI

Tillam (58)
pébulate ..... H

Torch (4)
bromoxynil ..... H

Tordon (18)
piclorame ..... H

Tordon 101 (18)
piclorame / 2,4-D ..... H

Torque (55)
fenbutatine oxyde ..... AI

Totril (35)
ioxynil ..... H

Treflan (3,20,53)
trifluraline ..... H

triallate ..... H
Avadex (37)

trichlorfon ..... AI
Dylox (13)

Tricop (15)
sulfate de cuivre
(tribasique) ..... F[3]

trifluraline ..... H
Treflan (3,20,53)

Tropotox (35)
MCPB ..... H

Tropotox plus-64 (35)
MCPB / MCPA (15:1) ..... H

Tupersan (19)
siduron ..... H

Vapam (58)
métam-sodium ..... PD

Vegiben (61)
chlorambène ..... H

Velpar (19)
hexazinone ..... H

Vendex (47,55)
fenbutatine oxyde ..... AI

Vernam (58)
vernolate ..... H

vernolate ..... H
Vernam (58)

Vitaflo 250 (62)
carbathiine ..... F

Vitaflo 280 (62)
carbathiine / thirame ..... F

Vitavax DU (62)
carbathiine / thirame ..... F

Vitavax SN (62)
carbathiine ..... F

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX

DES PESTICIDES RECOMMANDÉS

(Noms commerciaux[1], noms communs[1] et compagnies[2])

Vorlex (40)
dichloro-1,3 propène /
dichloro-1,2 propane /
isothiocyanate de méthyle.. PD[3]

Warbicide (15)
roténone ..... AI

3-D Weedone (61)
fénoprop / 2,4-D / dicamba. H

Weedrite GR (15,65)
paraquat / diquat ..... H

zinèbe ..... F
Zinèbe (15,31,38)

Zolone (35)
phosalone ..... AI

1) Les noms communs sont en lettres minuscules; l'initiale des noms commerciaux est en majuscule.
2) La ou les compagnies sont identifiées par un No placé entre parenthèses ( ) à la suite du nom commercial. Le nom de la compagnie correspondant au No est identifié dans "Index des compagnies".
3) Réfère à une des sections des pesticides recommandés dans ce guide; AI= Acaricides et Insecticides, F= Fongicides, H= Herbicides, PD= Pesticides Divers.

INDEX DES COMPAGNIES

INDEX

DES COMPAGNIES

No*	NOM ET ADRESSE**
1	Action Sanitation Prod., 791 Halpern, Dorval, Qué. H9P 1G5
2	Agricultural and Veterinary Products Div., Abbott Laboratories Ltd., P.O. Box 6150, Montréal, Qué. H3C 3K6
3	Alberta Wheat Pool, Wheat Pool Building, 505 - 2nd St. S.W., Calgary, Alta. T2P 2P5
4	Allied Chemical Services Ltd., 5507 First St. S.E., Calgary, Alta. T2H 1H9
5	Ansul Co., 1 Stanton St., Marinette, Wisconsin 54143 U.S.A.
6	Applied Biochemists Inc., 5300 W. County Line Rd., P.O. Box 25, Mequon, Wisconsin 53092 U.S.A.
7	Avitrol Corp., P.O. Box 45141, 7644 E. 46th St., Tulsa, Oklahoma 74145 U.S.A.
8	Baird and McGuire Inc., 775 South St., Box 369, Holbrook, Mass. 02343 U.S.A.
9	N.M. Bartlett Manufacturing Co. Ltd., Box 490, 931 Bartlett Rd., Beamsville, Ont. LOR 1BO
10	BASF Canada Ltd., 10 Constellation Court, Rexdale, Ont. M9W 1K1
11	Canadian Hoechst Inc., 295 Henderson Dr., Regina, Sask. S4N 6C2
12	Ciba-Geigy Canada/Ag. Div., 6860 Century Ave., Mississauga, Ont. L5N 2W5
13	Chemagro Ltd., 1355 Aerowood Dr., Mississauga, Ont. L4W 1C2
14	Chevron Chemical (Canada) Ltd., 3228 South Service Rd., Burlington, Ont. L7N 3H8
15	Chipman Inc., 400 Jones Rd., P.O. Box 9100, Stoney Creek, Ont. L8G 3Z1
16	Cyanamid of Canada Inc., 2255 Sheppard Ave. E., Willowdale, Ont. M2J 4Y5
17	Diamond Shamrock Canada Ltd., Box 5123 Stn. E., Hamilton, Ont. L8S 4L4
18	Dow Chemical of Canada, P.O. Box 1012, Modeland Rd., Sarnia, Ont. N7T 7K7
19	Du Pont of Canada Inc., Box 2300,Streetsville, Mississauga, Ont. L5N 2J4
20	Elanco Products Div., Eli Lilly and Co., (Canada) Ltd., 3650 Danforth Ave., Scarborough, Ont. M1N 2E8
21	Fisons Corp. Ltd., Agricultural Chemicals Div., 80 Melford Dr., Scarborough, Ont. M1B 2G3

*** Le No est utilisé dans "Index des pesticides recommandés"**

**** Compendium des produits antiparasitaires homologués au Canada, 1984.**

INDEX

DES COMPAGNIES

No*	NOM ET ADRESSE**
22	Gardo Products Ltd., C.P. 100, Waterloo, Qué. JOE 2NO
23	Greenleaf Garden Supplies Ltd., 4612 Dawson St., Box 82338, Burnaby, B.C. V5C 5P8
24	Gulf Agricultural Chemicals Co., P.O. Box 951, 613-1661 Portage Ave., Winnipeg, Man. R3G 2T3
25	Hartz Canada Inc., 1125 Talbot St., St-Thomas, Ont. N5P 3W7
26	Holly Industries, Div. of 376896 Ontario Ltd., 648 Finch Ave. E., Willowdale, Ont. M2K 2E6
27	Imperial Oil Ltd., Chemical Products Dept., 111 St-Clair Ave. W., Toronto, Ont. M4V 1N5
28	Interprovincial Co-ops Ltd., 151 City Centre Dr. Ste., Mississauga, Ont. L5A 3A1
29	Kemsan Inc., 462 Trafalgar Rd., P.O. Box 727, Oakville, Ont. L6J 5C1
30	Kocide Chemical Corp., 12701 Almeda Rd., P.O. Box 45539, Houston, Texas 77045 U.S.A.
31	Later Chemicals Ltd., 12080 Horseshoe Way, Richmond, B.C. V7A 4V5
32	Lavo Ltée, 1880 rue Chambly, Montréal, Qué. H1W 3J2
33	3M Company, Agrichemicals, 3M Center, Bldg. 230-B, St. Paul, Minnesota 55101 U.S.A.
34	Marquette Products Ltd., 623 Le Breton, Longueuil, Qué. J4G 1R9
35	May and Baker (Canada) Ltd., 6557 Mississauga Rd., Mississauga, Ont. L5N 1A6
36	Merck Sharp and Dohme Canada Ltd., P.O. Box 1005, Pointe-Claire-Dorval, Qué. H9R 4P8
37	Monsanto Canada Ltd., 350-441 Maclaren, Ottawa, Ont. K2P 2H3
38	Niagara Chemical, Division of Reichhold Ltd., 1274 Plains Rd. E., Burlington, Ont. L7R 3Z1
39	Nippon Soda Co. Ltd., New Ontimachi Bldg., Chiyoda-Ku, Tokyo, Japan
40	Nor-Am Agricultural Products Ltd., 1000 boul. Roche, Vaudreuil, Qué. J7V 6B3
41	Noxall Products Ltd., 1820 W. 3rd Ave., Vancouver, B.C. V6J 1K8
42	Olin Corp., P.O. Box 991, Little Rock, Ark. 72203 U.S.A.
43	Oliver Industrial Supply, 236-36th St. N., Lethbridge, Alta. T1J 4B2
44	Otto Pick & Sons Seeds Ltd., Box 126, Richmond Hill, Ont. L4C 4X9

*** Le No est utilisé dans "Index des pesticides recommandés"**

**** Compendium des produits antiparasitaires homologués au Canada, 1984.**

INDEX

DES COMPAGNIES

No*	NOM ET ADRESSE**
45	Pfizer Chemicals & Genetics Ltd., 1 Wilton Grove Rd., Box 2005, London, Ont. N6A 4C6
46	Pioneer Hi-Bred International Inc., 1206 Mulberry, Des Moines, lowa 50308 U.S.A.
47	Plant Products Co. Ltd., 314 Orenda Rd., Bramalea, Ont. L6T 1G1
48	P.V.U. Inc., 345 boul. Labbé, Victoriaville, Qué. G6P 1B1
49	Rohm and Haas Co. of Canada Ltd., 2 Manse Rd., West Hill, Ont. M1E 3T9
50	Sanex Chemicals Ltd., 6439 Netherhart Rd., Mississauga, Ont. L5T 1C3
51	Sandoz Crop Protection Inc., 480 Camino Del Rio South, Suite 204, San Diego, California 92108 U.S.A.
52	Sani-Marc Inc., 42 boul. de l'Artisan, Victoriaville, Qué. G6P 7E3
53	Saskatchewan Wheat Pool, 2625 Victoria Ave., Regina, Sask. S4T 1K2
54	O.M. Scott and Sons, Marysville, Ohio 43040 U.S.A.
55	Shell Agrochemicals Div., Shell Centre London, England S1E 7P6
56	Solcoor (Canada) Ltd., 502-76 St-Claire St. W., Toronto, Ont. M4V 1N2
57	Stan Chem, 60 Titan Rd., Toronto, Ont. M8Z 2J8
58	Stauffer Chemical Co. of Canada Ltd., 1200 S. 47th St., Richmond, Ca 94804 U.S.A.
59	Thompson-Hayward Chemical Co., 5200 Speaker Rd., Kansas City, Kansas 66106 U.S.A.
60	Tuco Products Co., 40 Centennial Rd., Orangeville, Ont. L9W 3T3
61	Union Carbide, Agric. Products Co. Inc., IW Alexandre Dr., Box 12014, Research Triangle Park, NC 277
62	Uniroyal Chemical, Div. of Uniroyal Ltd., Erb St., Elmira, Ont. N3B 3A3
63	United Farmers of Alta, Co-op, 1016, 68th Ave., S.W., Calgary, Alta. T2V 4J2
64	United States Borax and Chemical Corp., 3075 Wilshire Blvd., L.A., California 90005 U.S.A.
65	Velsicol Corp. of Canada Ltd., 1360 Blundell Rd., Mississauga, Ont. L4Y 1M5
66	West Chemical Products Ltd., 5623 Casgrain Ave., Montréal, Qué. H2T 3A7
67	Wilson Laboratories Ltd., 36 Head St., Dundas, Ont. L9H 3H3

* Le No est utilisé dans "Index des pesticides recommandés"

** Compendium des produits antiparasitaires homologués au Canada, 1984.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Agriculture et Alimentation Ontario. Guides de recommandations.

Agriculture Canada, section des antiparasitaires. 1984. Compendium des produits antiparasitaires homologués au Canada. Publication 1654 RP/84. Microfiches.

(b) Agriculture Canada, section des antiparasitaires. Rapports d'homologation de la Division des produits végétaux.

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec, Conseil des productions végétales du Québec. Guides de protection des cultures.

Association canadienne de normalisation. 1980. Noms communs pour les pesticides. Norme ACNOR Z143. 152 pp.

Association canadienne de normalisation. 1982. Noms communs pour les pesticides. Supplément no 1- 1982 à la norme ACNOR Z143-1980. 27 pp.

Bailly, R. et G. Dubois. 1981. Index phytosanitaires. ACTA. 480 pp.

(f) Compagnies. Bulletins techniques et étiquettes des pesticides. Centre d'information sur les pesticides, M.A.P.A.Q.

Conseil National de Recherches Canada, comité associé sur les critères scientifiques concernant l'état de l'environnement. 1981. Interactions entre pesticides et pollinisateurs. CNRC no 18472. 215 pp.

Division of Agricultural Sciences. University of California. 1981. Reducing Pesticide Hazards to Honey Bees. Leaflet 2883. 25 pp.

Environnement Québec. 1984. Règlement sur l'eau potable, adopté par le décret no 1158-84.

(a) Fairchild, E.J. 1978. Agricultural Chemicals and Pesticides, a handbook of the toxic effects. Castle House Publications Ltd. 227 pp.

(d) FAO. 1980. Guide lines to the use of the WHO Recommended Classification of Pesticides by Hazard. FAO Plant Protection Bulletin. 28: 1-24.

(e) Farm Chemicals handbook. 1984. Section C, Pesticide Dictionary. The Meister Publishing Co., Willoughby.

Khan, S.U. 1980. Pesticides in the Soil Environment. Elsevier Scientific Publishing Co., New York. 240 pp.

McEwen, F.L. et G.R. Stephenson. 1979. The Use and Significance of Pesticides in the Environment. John Wiley and Sons. 538 pp.

McNeely, R.N., V.P. Neimanis et L. Dwyer. 1980. Références sur la qualité des eaux. Guide des paramètres de la qualité des eaux. Edition Environnement Canada. 100 pp.

Miller, A.V. et S.M. Craig. 1980. Handbook for Pesticide Applicators and Pesticide Dispensers. Pesticide Control Branch Environment British Columbia. 233 pp.

Santé et Bien-être social Canada. 1984. Limites maximales de résidus pour les produits chimiques agricoles. Loi et règlements des aliments et drogues.

Sharvelle, E.G. 1960. The Nature and Uses of Modern Fungicides. Burgess Publishing Co. 308 pp.

Sitting, M. 1977. Pesticides Process Encyclopedia. Noyes Data Corporation, Park Ridge, N.J., U.S.A. 268 pp.

Southwell, P.H. and G.S. Cooper. 1972. Handbook on Chemicals Safety in the Aerial Application of Chemical Materials. AFA Technical Report no 12. 118 pp.

(c) Spencer, E.Y. 1982. Guide to the Chemicals Used in Crop Protection. Publication 1093. Agriculture Canada. 595 pp.

Thomson, W.T. 1975. Agricultural Chemicals. Book I: Insecticides, Acaricides and Ovicides. Thomson Publications. 211 pp.

Thomson, W.T. 1978. Agricultural Chemicals. Book IV: Fungicides. Thomson Publications. 174 pp.

Ware, G.W. 1978. The Pesticide Book. W.H. Freeman and Co., San Francisco. 197 pp.

Ware, G.W. 1980. Complete Guide to Pest Control. Thomson Publications. 290 pp.

Weed Science Society of America. 1983. Herbicide Handbook. WSSA Herbicide Handbook Committee. 515 pp.

Note: Les lettres (a, b, c, d, e et f) indiquent les références utilisées pour la toxicité digestive et cutanée.

ANNEXE I

ANNEXE I

Liste et adresses de compagnies québécoises de produits et d'équipement d'hygiène et de sécurité

Duberger Inc., 1877, boulevard Père Lelièvre, Duberger, G1P 2W6, (418) 687-2261

Equipement de Sécurité Safety Supply Inc.

237, rue Lasalle, Arvida, G7S 2A7, (418) 548-4636

1375, boulevard Charest ouest, Québec, G1N 2E6, (418) 687-2626

8210, Route Transcanadienne, Saint-Laurent, H4S 1S2, (514) 332-6100

Levitt Sécurité Ltée, 675, avenue Lépine, Dorval, H9P 1G3, (514) 636-9011

MSA Canada, 1360, rue Bégin, Saint-Laurent, H4R 1X1, (514) 334-4042

Produits de Sécurité Taskall, 3995, rue Rachel est, Montréal, H1X 1Z4, (514) 254-5331

820, rue Saint-Jean-Baptiste, Québec, G2E 5E2, (418) 871-5960

Produits de Sécurité Titan Ltée

8530, avenue Esplanade, Montréal, H2P 2R8, (514) 381-2301

Note: Plusieurs des compagnies mentionnées vendent des combinaisons jetables faites de fibres de polyéthylène "Tyvek".

Les coopératives agricoles et certains vendeurs régionaux de pesticides sont distributeurs de produits et d'équipement d'hygiène et de sécurité.

ANNEXE II

ANNEXE II

Distributeurs de pesticides au Québec

(Nom, adresse et no de téléphone)

Produits Agricoles

Agrospray Chemicals, Saint-Thomas, Qué. JOK 3LO. Tél. (514) 753-9574

Chipman, 623 Le Breton, Longueuil, Qué. J4G 1R9. Tél. (514) 526-7771

Ciba-Geigy Ltée, 205 boul. Bouchard, Dorval, Qué. H9S 1B1. Tél. (514) 631-4841

Coopérative Fédérée, C.P. 500, Station Youville, Montréal, Qué. H2P 1EO. Tél. (514) 384-6450

Les Engrais Fertico Inc., 80 des Erables, Saint-Thomas, Qué. JOK 3LO. Tél. (514) 759-4700

N.M. Bartlett Inc., 35 boul. Caragona, Frelighsburg, Qué. JOJ 1CO. Tél. (514) 298-5207

Niagara, 617 Le Breton, Longueuil, Qué. J4G 1R9. Tél. (514) 527-8831

Pfizer C & G Inc., 17300 Trans-Canadienne, Pointe-Claire, Qué. H9J 2M5. Tél. (514) 695-0500

Semico, C.P. 150, Sainte-Rosalie, Qué. JOH 1XO. Tél. (514) 799-3225

Produits Domestiques ou Jardins

Coopérative Fédérée, C.P. 500, Station Youville, Montréal, Qué. H2P 1EO. Tél. (514) 384-6450

Green Cross, 205 boul. Bouchard, Dorval, Qué. H9S 1B1. Tél. (514) 631-4841

Marquette, 623 Le Breton, Longueuil, Qué. J4G 1R9. Tél. (514) 526-7771

W.H. Perron, 515 boul. Labelle, Ville de Laval, Qué. H7S 2A6. Tél. (514) 332-3610

Wilson, 566 Bilandeau, Montréal, Qué. H1L 4A4. Tél. (514) 351-8363